



SADCCDIC

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE 2004-2005 À 2008-2009

(INCLUANT UN RÉSUMÉ DU BUDGET D'EXPLOITATION, DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET DU PLAN D'EMPRUNT 2004-2005)

MARS 2004



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada Deposit
Insurance Corporation

Canada

ÉNONCÉ DE MISSION

LA SADC A POUR MISSION DE FOURNIR DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS ET DE FAVORISER LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER CANADIEN EN FAISANT PREUVE DE PROFESSIONNALISME ET D'INNOVATION, ET DU PLUS HAUT DEGRÉ D'EXCELLENCE, D'INTÉGRITÉ ET DE RÉUSSITE, DANS L'INTÉRÊT DES PERSONNES QUI CONFIENT DES DÉPÔTS AUX INSTITUTIONS MEMBRES ET DE FAÇON À MINIMISER LES PERTES POUR LA SOCIÉTÉ. DE PLUS, LA SADC S'EST DONNÉ POUR MANDAT DE CRÉER À L'INTENTION DE SON PERSONNEL UN MILIEU DE TRAVAIL OÙ CHACUN EST TRAITÉ AVEC ÉQUITÉ ET BÉNÉFICIE DES OCCASIONS ET DES ENCOURAGEMENTS NÉCESSAIRES À SON PLEIN ÉPANOUISSEMENT.

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 : Aperçu	2
Partie 2 : Contexte d'exploitation	
Environnement	4
Institutions membres – tendances et enjeux	4
Contexte interne de la SADC	5
Partie 3 : Objectifs commerciaux, stratégies d'entreprise, plans d'exploitation et mesures de rendement	
Rendement par rapport aux objectifs antérieurs.	6
Orientation stratégique : Objectifs commerciaux et stratégies d'entreprise pour la période	11
Fiche de rendement de la Société – 2004-2005 à 2008-2009	15
Partie 4 : Plan financier et plan des ressources	
Résultats financiers – 2002-2003 et 2003-2004	17
Plan financier quinquennal	19
Budget d'exploitation – 2004-2005	20
Budget des investissements – 2004-2005	22
Plan d'emprunt	22
Besoins en effectifs.	23
Annexes	
A. Aperçu de la Société.	25
B. Processus administratifs clés	31
C. Prémisses de planification	35
D. États financiers pro forma et principales conventions comptables.	39

PARTIE I : APERÇU

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA (SADC) A POUR MANDAT DE FOURNIR DE L'ASSURANCE CONTRE LA PERTE DE DÉPÔTS ASSURÉS, DE PROMOUVOIR DE SAINES PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES AUPRÈS DE SES INSTITUTIONS MEMBRES, D'ENCOURAGER LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER CANADIEN ET D'Y PARTICIPER, À L'AVANTAGE DES DÉPOSANTS ET DE MANIÈRE À RÉDUIRE SES RISQUES DE PERTE. LA SADC NE REÇOIT PAS DE CRÉDITS DU GOUVERNEMENT ET N'ACTUELLEMENT AUCUNE DETTE.

Chaque année, la SADC élabore un plan d'entreprise pour aider l'organisation à remplir son mandat sur une période de cinq ans. Le présent document résume ce plan d'entreprise pour la période 2004-2005 à 2008-2009.

Afin d'atteindre ses objectifs pendant la période de planification, la SADC mettra l'accent sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes :

Capacité d'intervention	Saine régie d'entreprise
Solides partenariats	Sensibilisation à l'assurance-dépôts

L'économie canadienne donne encore des signes de bon rendement et de saine croissance économique. Au cours de la période de planification quinquennale en vue, nous prévoyons que l'économie canadienne continuera de bien se comporter. À l'extérieur du pays, l'incertitude subsiste à l'égard du rendement de l'économie d'autres pays, la volatilité des marchés financiers persiste et il demeure possible que des enjeux économiques ou politiques à l'échelle mondiale représentent de nouveaux risques pour nos institutions membres.

Dans un tel contexte, la SADC se concentre sur sa capacité d'intervention : elle doit être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute, et à agir dans les situations pouvant avoir des conséquences, pour elle et pour ses institutions membres, et elle doit être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer. La SADC continuera également de travailler avec d'autres assureurs-dépôts dans le monde et d'autres intervenants du filet de sécurité financier au Canada en contribuant à l'avancement de l'assurance-dépôts. En tant que membre de la nouvelle Association internationale des assureurs-dépôts, la Société a accès à un réseau mondial de spécialistes de l'assurance-dépôts. Cette association encourage l'amélioration de la formation et du transfert des connaissances auprès des assureurs-dépôts. Cette collaboration et d'autres liens contribuent à la stabilité financière et au renforcement du régime d'assurance-dépôts canadien.

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle fait face. La SADC a décidé qu'il serait prudent de disposer d'un fonds ex ante afin de couvrir les pertes possibles liées à l'assurance-dépôts. La SADC a conclu que ce fonds ex ante est représenté par le surplus et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts inscrits dans ses états financiers. Dans le plan de la SADC, le niveau cible du fonds est établi entre 40 et 50 points de base des

NOTRE VISION :
CHEF DE FILE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS

dépôts assurés — ce qui représente une fourchette d'environ 1,4 à 1,8 milliard de dollars d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2003. Le montant du fonds devrait être de 33 points de base ou 1,2 milliard de dollars au 31 mars 2004.

Aux fins de la planification financière et sans porter atteinte à notre capacité d'intervention en tout temps, nous ne prévoyons aucune faillite d'institution membre au cours de la période de planification en vue. Compte tenu de sa solidité financière, du niveau réel et projeté du fonds ex ante et de sa volonté de réduire le coût global de l'assurance-dépôts, la SADC maintient ses primes aux taux les plus bas de son histoire. En conséquence, les taux de prime attribués aux différentes catégories de tarification (la catégorie 1 étant la meilleure) demeureront les suivants pendant l'exercice 2004-2005 :

- Catégorie 1 : 1/48 pour 100 des dépôts assurés ;
- Catégorie 2 : 1/24 pour 100 des dépôts assurés ;
- Catégorie 3 : 1/12 pour 100 des dépôts assurés ;
- Catégorie 4 : 1/6 pour 100 des dépôts assurés.

Le revenu en primes annuel devrait varier entre 112 et 126 millions de dollars pendant la période de planification. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction du profil de risque des institutions membres, de la conjoncture économique et du niveau réel et projeté du fonds ex ante de la SADC. Il se pourrait donc que les prévisions de revenu en primes pour la période de planification soient révisées.

En 2004-2005 nous prévoyons des recettes globales de l'ordre de 155 millions de dollars, soit 112 millions de dollars en primes et 43 millions de dollars en intérêts créditeurs et autres revenus. Les frais d'exploitation devraient s'élever à 24 millions de dollars, tandis que le budget des investissements sera de 0,7 million de dollars. Elle ne prévoit pas devoir emprunter au cours de la période de planification.

Seuls ont été omis dans cette version résumée du plan d'entreprise des renseignements de nature délicate concernant les institutions membres de la SADC.



R.N. Robertson
Président du conseil



J.P. Sabourin
Président et chef de la direction

PARTIE 2 : CONTEXTE D'EXPLOITATION

ENVIRONNEMENT

En raison de l'interdépendance des pays aujourd'hui, la conjoncture financière et sociopolitique influe considérablement sur les institutions membres et sur la SADC.

S'il plane encore une certaine incertitude sur la scène économique internationale en particulier, nous nous attendons à ce que l'économie canadienne résiste aux perturbations et connaisse une saine croissance au cours de la période de planification quinquennale couverte par le présent document. La croissance et la création d'emplois ont repris vers la fin de 2003 et sont maintenant solides, dans un contexte caractérisé par une faible inflation et des taux d'intérêt relativement bas et stables. Dans l'ensemble, ces conditions devraient continuer à engendrer un contexte économique et financier favorable pour la SADC et ses institutions membres. En ce qui concerne les dépôts assurés, leur croissance devrait demeurer modérée.

Ces perspectives pourraient toutefois être assombries par l'incertitude provenant notamment de la lente croissance du PIB des pays industrialisés (y compris la zone euro et le Japon), d'imposants déficits financiers aux États-Unis, de l'effet que les récents scandales boursiers et débâcles d'entreprises ont peut-être encore sur la confiance des investisseurs, et des fluctuations de la valeur du dollar canadien. Mais ce sont surtout les perturbations subies par d'autres pays, l'instabilité mondiale liée à la lutte contre le terrorisme et la menace constante d'imprévus sociopolitiques qui risquent de remettre en question ces perspectives.

Dans un tel contexte, la SADC continuera de contribuer à la stabilité du système financier canadien en fournissant de l'assurance-dépôts conformément à son mandat, tout en se préparant mieux que jamais à faire face aux imprévus.

INSTITUTIONS MEMBRES — TENDANCES ET ENJEUX

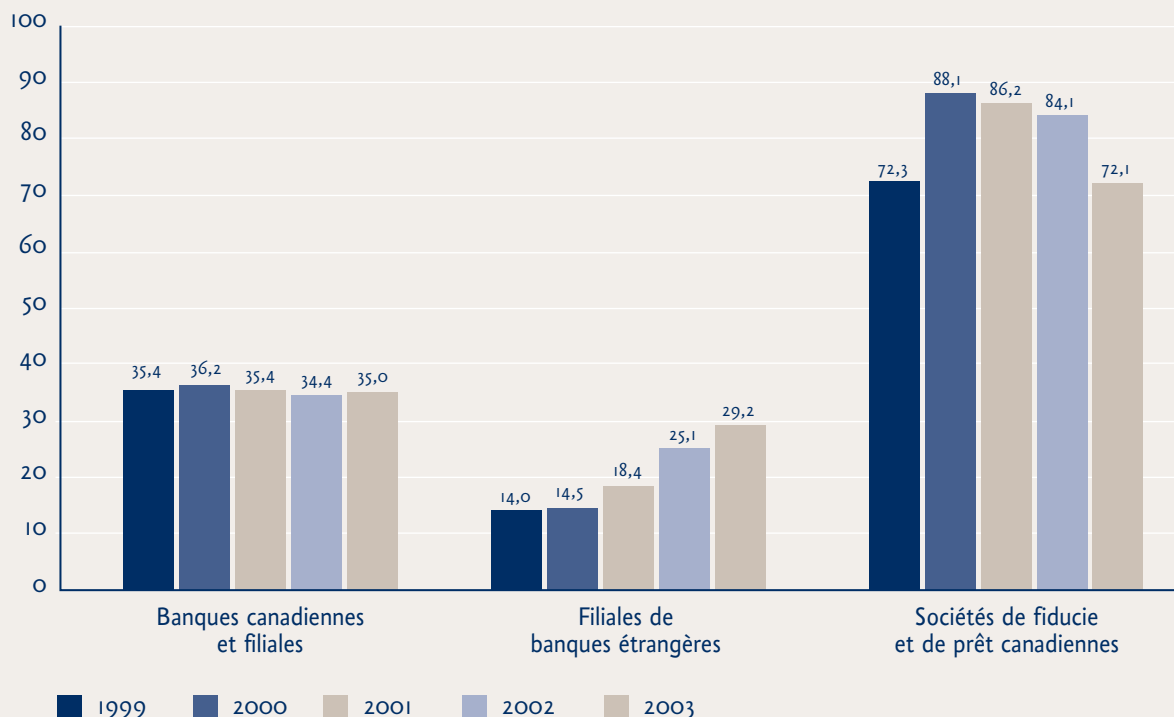
Dans l'ensemble, les institutions membres continuent de bien se tirer d'affaire dans la conjoncture économique actuelle. Il semble probable qu'elles dégageront encore de solides bénéfices au cours de la période de planification en vue.

Toutefois, certains signes demeurent préoccupants. Des institutions membres sont encore très vulnérables face au rendement des marchés des capitaux, et leur rentabilité pourrait s'en ressentir si ces derniers faiblissaient. En outre, certaines institutions membres ont accru leurs portefeuilles de crédit immobilier à haut risque, y compris à l'égard des prêts hypothécaires commerciaux, des prêts-relais pour la construction et des prêts hypothécaires à des clientèles à risque. Une évolution défavorable du marché immobilier pourrait les ébranler considérablement.

Les Normes de pratiques commerciales et financières saines de la SADC (les Normes) actualisées sont entrées en vigueur en 2001, et le premier cycle de déclaration a pris fin à la mi-juillet 2003. Les Normes définissent les attentes de la SADC relativement aux pratiques commerciales et financières de ses institutions membres. Elles sont axées sur la régie d'entreprise, la gestion stratégique, la gestion des risques et le concept de maîtrise de la situation, à l'échelle de l'institution. Le contrôle du respect de ces Normes est un élément clé de l'évaluation des risques liés aux institutions membres pratiquée par la SADC.

La SADC obtient de ses institutions membres confirmation qu'elles se conforment aux Normes en recevant chaque année une déclaration des cadres supérieurs et une résolution des administrateurs de chaque institution membre, et en exigeant des rapports périodiques sur la façon dont l'institution a évalué son respect des Normes. La fréquence de ces rapports dépend de la catégorie de tarification dans laquelle se classe l'institution, conformément au *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Les institutions membres

DÉPÔTS ASSURÉS / TOTAL DES DÉPÔTS (%)



classées dans la dernière catégorie doivent produire un rapport détaillé plus fréquemment que celles qui se classent dans une meilleure catégorie. Le contrôle du respect des Normes de la SADC demeurera un excellent moyen d'évaluer les institutions membres au cours de la période de planification.

CONTEXTE INTERNE DE LA SADC

Pour être en mesure de remplir son mandat à tout moment et dans toutes les circonstances, la SADC continue de concentrer ses efforts sur l'optimisation de ses forces internes et le renforcement de sa capacité à intervenir avec efficacité advenant la faillite d'une institution membre.

Au printemps 2003, la SADC a procédé à la restructuration complète de son organisation en raison de l'évolution du volume de travail et pour simplifier les processus internes et gérer les frais d'exploitation en augmentation. Cette restructuration a mené au remaniement des responsabilités, à une

réduction de 12 pour 100 des effectifs et à une compression des frais d'exploitation d'environ 10 pour 100. La SADC s'est servie de ses plans de succession de la relève pour veiller à conserver les compétences spécialisées et l'expérience indispensables à la réalisation de son mandat dans le futur. L'organigramme révisé de la SADC est présenté à l'annexe A.

La SADC a pris plusieurs mesures pour réduire les coûts liés à la réglementation. Par exemple, elle a réduit les primes annuelles qu'elle prélève auprès de ses institutions membres de plus de 80 pour 100 depuis 1996, allégé les exigences en matière de rapport propres aux *Normes de pratiques commerciales et financières saines*, et étendu ses systèmes en ligne pour que les institutions membres puissent soumettre davantage de renseignements par voie électronique. La Société poursuivra tout au long de la période ses démarches de rationalisation des coûts et des exigences réglementaires en matière de rapport.

PARTIE 3 : OBJECTIFS COMMERCIAUX, STRATÉGIES D'ENTREPRISE, PLANS D'EXPLOITATION ET MESURES DE RENDEMENT

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ANTÉRIEURS

Dans le plan de l'an dernier, la SADC a établi quatre stratégies d'entreprise à l'appui de ses objectifs commerciaux (son mandat légal) et à la lumière de son évaluation de la conjoncture économique et financière du moment.

Stratégies de la SADC :

- Capacité d'intervention immédiate
- Investissement dans la technologie pour améliorer l'information
- Respect des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*
- Sensibilisation du public

Le rendement courant de la SADC par rapport à ces stratégies d'entreprise est résumé dans la Fiche de rendement au 31 décembre 2003 qui suit.

La Fiche de rendement montre que les cibles établies à l'appui des quatre stratégies d'entreprise sont en grande partie atteintes. Au 9^e mois de l'exercice en cours, tous les grands projets progressent selon le calendrier et les budgets établis. La SADC prévoit atteindre près de 85 pour 100 des objectifs qu'elle s'est fixés pour mesurer ses résultats par rapport à des indicateurs de rendement clés ou d'autres instruments de mesure du rendement. Par ailleurs, plus de 90 pour 100 des principales stratégies de soutien progressent conformément aux échéanciers et aux budgets.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC AU 31 DÉCEMBRE 2003

LÉGENDE DE LA FICHE DE RENDEMENT

Pour faciliter l'interprétation des résultats atteints qui sont présentés ci-après dans la fiche de rendement, la SADC utilise les symboles suivants :

- ▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- Annulation
- ⊙ Report à un exercice ultérieur

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : CAPACITÉ D'INTERVENTION IMMÉDIATE

PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- Passer en revue et mettre à jour les processus de soutien à l'évaluation continue des risques posés par toutes les institutions membres, en mettant l'accent sur l'intégration des facteurs environnementaux ▲
- Surveiller de près les institutions membres à risque élevé et prendre, à l'égard de celles-ci, les mesures de gestion du risque et d'intervention adéquates ▲
- Consolider l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF ▲
- Resserrer les relations professionnelles et la coopération avec les examinateurs ▲
- Poursuivre l'élaboration des plans d'urgence en cas d'intervention, d'insolvabilité et de règlement des faillites – afin de permettre à la SADC de gérer efficacement la faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille, sa complexité et sa structure ▲
- S'assurer que les fonds nécessaires seraient disponibles si la SADC devait procéder au remboursement de dépôts assurés ▲
- Poursuivre les travaux de recherche concernant l'établissement d'un fonds d'assurance-dépôts ▲
- Maintenir et administrer un processus de confirmation de l'assurabilité des produits de dépôt offerts par les institutions membres ▲
- Fixer les taux différentiels des primes d'assurance-dépôts et faire valider le régime par des experts indépendants afin de s'assurer que les critères et facteurs servant à déterminer les catégories de tarification des institutions membres sont adéquats ▲
- Tenir à jour la Police d'assurance-dépôts, les dispositions de la Loi sur la SADC qui concerne l'assurance et les règlements administratifs applicables (le Règlement administratif concernant les normes de pratiques commerciales et financières saines, le Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie, le Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts, le Règlement administratif sur les primes différentielles, les Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts et le Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts) et s'assurer que les institutions membres s'y conforment ▲
- Établir des processus destinés à faciliter le transfert du savoir entre les gestionnaires des risques et la haute direction afin d'améliorer les processus d'évaluation des risques et de production de rapport ▲

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capacité d'évaluer les risques que les institutions membres représentent pour la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les institutions membres font l'objet d'une évaluation au moins une fois par an et toutes les institutions membres à risque élevé sont rapidement repérées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les institutions membres sont évaluées chaque année. Les rapports d'évaluation des risques des institutions à risque élevé sont mis à jour régulièrement. ▲
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capacité de gérer le cas des institutions membres à risque élevé ■ Capacité d'intervenir – les plans d'urgence en cas d'intervention, d'insolvabilité et de règlement des faillites sont dressés – afin de permettre à la SADC de gérer efficacement la faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille, sa complexité et sa structure 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un plan d'urgence valide est dressé, et les systèmes auxiliaires sont en place. ■ Dresser, tester et mettre en œuvre des plans d'urgence en cas de faillite de toute institution membre d'ici mars 2004 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un groupe de préparation opérationnelle a été établi pour coordonner les mesures liées à la capacité d'intervention à l'échelle de l'organisation et dresser des plans opérationnels détaillés de mise en œuvre des interventions. ▲ ■ Le rajeunissement du système de remboursement des dépôts assurés sur ordinateur personnel est pratiquement terminé, et les améliorations progressent ; le système de remboursement fera l'objet de simulations au cours du quatrième trimestre. ▲
<ul style="list-style-type: none"> ■ Aptitude à conserver un personnel possédant les compétences, les qualités et l'expérience requises pour s'acquitter de ses responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement entre 2,5 et 3 pour 100 du budget salarial 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les prévisions indiquent que le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement se maintiendra à environ 3 pour 100 du budget salarial. ▲

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'INFORMATION

PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- Poursuivre le développement des systèmes automatisés d'évaluation et de gestion des risques ▲
- Poursuivre le développement des fonctions logicielles de portail afin de donner un aperçu global de multiples sources d'information et de divers outils analytiques – et afin d'y donner un meilleur accès –, et notamment mettre en application des logiciels graphiques pour faciliter les analyses de tendances ▲
- Lancer la deuxième phase du système intégré d'information financière (SIIF II) ▲
- Poursuivre le développement de modules et de technologies Web sécurisés pour faciliter la transmission électronique de la Déclaration des dépôts assurés et du Formulaire de déclaration relatif au *Règlement administratif sur les primes différentielles* ▲
- Passer de la phase II du SADIM (entreposage des données) à un environnement Web afin de faciliter la production de rapports internes et la conception du site Web ▲
- Mettre à niveau les systèmes de déclaration électronique relatifs aux primes différentielles et à la Déclaration des dépôts assurés ▲
- Revoir la conception du système de modélisation des faillites et l'améliorer, et évaluer d'autres systèmes d'intervention possibles ▲
- Revoir la conception de l'infrastructure en place et, au besoin, la mettre à niveau afin de sécuriser l'échange d'information avec les autorités de surveillance ▲

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de l'infrastructure informatique adéquate pour faciliter l'échange d'informations en toute sécurité avec les institutions membres 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre la phase suivante du programme d'échange électronique d'informations avec les institutions membres (renseignements concernant l'ensemble des institutions membres sur le site Web de la SADC d'ici mars 2004 ; phase finale de la transmission électronique de la Déclaration des dépôts assurés) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une étude sera menée avec le BSIF pour relever les activités conjointes qui pourraient faciliter l'échange d'information avec les institutions membres. Ces dernières peuvent désormais soumettre leur Déclaration des dépôts assurés par voie électronique ▲
<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement de modes de diffusion efficaces permettant aux déposants et aux autres parties intéressées d'accéder à de l'information courante et pertinente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concevoir un site Web qui fournira aux déposants des renseignements cruciaux dans le cas où une institution membre ferait faillite ■ Tenir à jour le site Web principal de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ce projet a été reporté et sera entrepris en 2004-2005. ∞ ■ Le principal site Web fait l'objet d'un suivi constant et est tenu à jour (liste des institutions membres, règlements administratifs, information des déposants, etc.) ▲
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès du personnel aux systèmes utiles de sorte à appuyer les opérations internes de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l'infrastructure informatique conformément au plan stratégique en matière de systèmes d'information de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La SADC procède au remplacement de certains ordinateurs par des ordinateurs portatifs. Les communications sans fil et la sécurité de l'accès au réseau à distance sont améliorées. ▲

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : RESPECT DES NORMES DE PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES

PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- Mettre en place un cadre de gestion des risques de l'entreprise ▼
- Promouvoir le perfectionnement professionnel et la gestion du savoir en : ▲
 - dressant un profil des compétences pour tous les postes clés
 - organisant des activités de formation et de perfectionnement professionnel appropriées
 - mettant en place une culture et des processus de gestion du savoir
- Mener des sondages auprès du personnel pour continuer à mesurer son degré de satisfaction et déjouer ainsi les obstacles à la productivité et à la motivation ▲
- Réaliser la phase II du SGED, y compris la mise en place d'un portail Web intégré et d'applications de systèmes de gestion connexes, tels une base de données de contacts et un centre de documentation ▲
- Procéder à un examen exhaustif de tous les processus de gestion pour s'assurer de l'efficacité des plans d'urgence de la SADC ▲
- Entretenir des relations étroites avec d'autres organismes gouvernementaux pour partager l'information concernant la continuité des opérations et chercher à réaliser des économies qui profiteront de part et d'autre ▲

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace à tous les paliers et gestion efficace des risques suivant des processus permanents, appropriés et efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cadre de gestion des risques en place à tous les paliers de la Société et permettant de corriger les manquements ■ Les manquements sont corrigés rapidement et correctement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Même si c'est avec un peu de retard, la SADC a mis en place une fonction de gestion des risques de l'entreprise (GRE) et un comité de soutien à cet égard. Une politique de régie d'entreprise à l'intention du conseil est également en place et la Société a commencé à évaluer son environnement de maîtrise de la situation. ▼ ■ Les manquements sont corrigés au fur et à mesure qu'ils sont relevés dans le processus de gestion des risques de l'entreprise. ▲
<ul style="list-style-type: none"> ■ Résultats par rapport au budget d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les résultats d'exploitation réels respectent à ± 5 pour 100 le budget d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les résultats d'exploitation réels devraient respecter le budget dans la même mesure. ▲

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : SENSIBILISATION DU PUBLIC

PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- Fournir aux organismes de réglementation, aux institutions membres et à leurs associations professionnelles ainsi qu'à d'autres parties intéressées des renseignements et des conseils sur le régime d'assurance-dépôts de la SADC et sur ses institutions membres ▲
- Mener des travaux de recherche économique et stratégique et élaborer des propositions visant à aider la SADC, le secteur des services financiers et la communauté internationale à promouvoir l'assurance-dépôts ▲
- Mettre en œuvre les deux dernières années du programme quinquennal de sensibilisation et d'information du public ▲
- Dans le budget annuel de publicité auprès des médias, prévoir l'achat d'espaces et de créneaux qui permettront à la SADC d'optimiser sa visibilité auprès des principaux publics cibles ▲
- Solliciter la participation des institutions membres pour faire respecter le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et trouver d'autres moyens de communiquer toute l'information utile aux consommateurs de produits et de services financiers ▼
- Prévoir et organiser la participation de représentants de la SADC à des conférences, ateliers et autres tribunes utiles ▲
- Intégrer d'autres fonctions interactives au site Web de la SADC ▲
- Renforcer les partenariats avec les groupes et les associations de consommateurs ▲

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteindre un degré de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC de 70 pour 100 d'ici 2005-2006 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le niveau de sensibilisation du public sera mesuré au quatrième trimestre. ▲
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance du plafond d'assurance de 60 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteindre un niveau de connaissance du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 \$ de 50 pour 100 d'ici 2005-2006 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le niveau de connaissance du public sera mesuré au quatrième trimestre. ▲

ORIENTATION STRATÉGIQUE : OBJECTIFS COMMERCIAUX ET STRATÉGIES D'ENTREPRISE POUR LA PÉRIODE

MANDAT LÉGAL DE LA SADC

L'ARTICLE 7 DE LA LOI SUR LA SADC STIPULE QUE :

LA SOCIÉTÉ A POUR MISSION :

- (A) DE FOURNIR UNE ASSURANCE CONTRE LES RISQUES DE PERTE TOTALE OU PARTIELLE DE DÉPÔTS ;
- (B) DE PARTICIPER À L'INSTAURATION DE NORMES DES PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES CHEZ LES INSTITUTIONS MEMBRES ET D'ENCOURAGER LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER AU CANADA ;
- (C) DE POURSUIVRE LES FINS VISÉES AUX ALINÉAS A) ET B) À L'AVANTAGE DES PERSONNES QUI DÉTIENNENT DES DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS MEMBRES ET DE MANIÈRE À MINIMISER LES POSSIBILITÉS DE PERTE POUR ELLE-MÊME.

Le mandat légal de la SADC n'a presque pas changé ces dix dernières années. Il a été revu et approuvé en 2003 par le conseil d'administration de la SADC qui a de nouveau confirmé son actualité et sa pertinence.

STRATÉGIES D'ENTREPRISE

Pour atteindre les objectifs commerciaux mentionnés plus tôt, la SADC suivra quatre stratégies d'entreprise à long terme au cours de la période de planification.

Voici les stratégies d'entreprise, par ordre de priorité :

Capacité d'intervention — être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute et prête à agir dans des situations pouvant avoir des conséquences, pour elle et pour ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer.

Saine régie d'entreprise — veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle est bien gérée et qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience.

Solides partenariats — consolider ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat. Cela signifie notamment chercher, en collaboration avec les institutions membres, des moyens de réduire les coûts et optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les institutions membres.

Sensibilisation à l'assurance-dépôts — accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci.

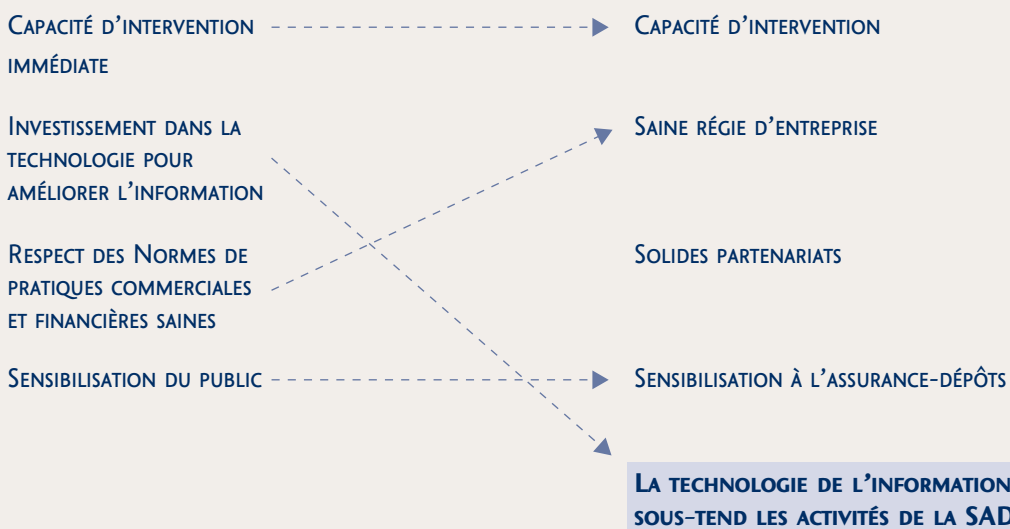
ÉNONCÉ STRATÉGIQUE

DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS D'ASSUREUR, LA SADC MULTIPLIE SES EFFORTS POUR ÉVALUER ET GÉRER PROACTIVEMENT LES RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE-DÉPÔTS, SE TENIR AU FAIT DES QUESTIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIQUE, FAIRE MIEUX COMPRENDRE L'ASSURANCE-DÉPÔTS, AMÉLIORER SES RELATIONS AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES ET RÉDUIRE AU MINIMUM LE COÛT DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS. LA SADC Y PARVIENT GRÂCE À DES PRATIQUES DE GESTION ET D'EXPLOITATION SAINES, EFFICACES ET ÉCONOMIQUES.

Suit une illustration des quatre stratégies d'entreprise précédentes par rapport à celles qui avaient été présentées dans le plan d'entreprise 2002-2003 à 2006-2007.

STRATÉGIES COURANTES

STRATÉGIES RETENUES POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION



Les sections suivantes résument chacune des quatre stratégies pour la période de planification. La fiche de rendement de la SADC, qui énonce les stratégies d'entreprise, les principales stratégies de soutien et les indicateurs de rendement clés, est présentée à la fin de la partie 3.

CAPACITÉ D'INTERVENTION

Les mesures de soutien à l'appui de cette stratégie consisteront surtout en l'amélioration des outils d'évaluation des risques et d'intervention, la mise à jour de certains règlements administratifs et processus en réponse à l'évolution du contexte, et la mise à l'essai rigoureuse de la capacité d'intervention de l'organisation. La SADC a entrepris l'examen complet de son *Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts* et de son *Règlement administratif sur les primes différentielles*, qui s'étendra sur une partie de la période de planification.

La SADC complètera sa méthode actuelle d'évaluation des risques en l'alliant à un modèle de préalerte quantitatif qui aura pour objectif de signaler à l'avance des difficultés financières chez une institution membre et de contribuer à la validation de la méthode qualitative d'évaluation des risques en place. La Société poursuivra également la mise à jour de ses outils et mécanismes d'intervention. Elle passera ainsi en revue ses méthodes en matière d'examen spécial et d'examen préparatoire et son guide sur la fermeture des institutions insolubles, poursuivra le perfectionnement de son système de remboursement des dépôts assurés et de son modèle d'évaluation, et créera un site Web d'intervention qui fournira des renseignements cruciaux aux déposants et à toute autre partie concernée en cas de faillite d'une institution membre.

La SADC établira et mettra en œuvre un plan qui simulera une intervention en cas de faillite d'une institution membre. Cette simulation mettra à l'essai l'efficacité des divers aspects opérationnels d'une intervention, depuis la surveillance étroite jusqu'au règlement de la faillite, et prévoira l'analyse des options possibles en vue d'une liquidation ordonnée ou de la poursuite des activités de l'institution. Pour commencer, il s'agira de mettre à l'essai l'étape du remboursement des dépôts puis d'enchaîner, au cours de la période de planification, avec la simulation d'autres systèmes.

En menant à bien cette stratégie, la SADC s'assurera qu'elle peut gérer avec efficacité les risques liés à ses activités d'assureur-dépôts, qu'elle est à jour et bien informée sur les grands enjeux qui touchent ses institutions membres, qu'elle dispose d'une saine infrastructure opérationnelle et technologique et qu'elle est prête à réagir avec rapidité et efficacité aux problèmes de ses institutions membres.

SAINE RÉGIE D'ENTREPRISE

Dans le cadre de cette stratégie, la SADC procédera à l'intégration des processus de gestion des risques de l'entreprise (GRE) à ses processus de gestion stratégique et de reddition de comptes. Cette mesure prévoit l'élaboration d'un système d'information de l'entreprise qui reliera et appuiera la production des rapports de gestion stratégique, de gestion des risques et de gestion des ressources humaines.

La politique de régie d'entreprise de la SADC à l'intention du conseil, qui officialise les responsabilités du conseil et énonce les attentes de ce dernier en la matière à l'égard de la direction, a été achevée récemment. Ainsi, des analyses régulières des écarts permettront de relever les points à améliorer ou les changements survenus dans la pratique par rapport à la politique. Le respect de cette politique fera l'objet de rapports réguliers tout au long de la période.

Comme le veulent de saines pratiques de régie d'entreprise et à la lumière du contexte opérationnel, la SADC continuera de concentrer ses efforts sur la planification de la continuité et de la reprise des opérations au cours de la période. Le *Plan de continuité des opérations* (PCO) de la Société est exhaustif et couvre tous les aspects de la poursuite des activités de l'organisation, peu importe la nature de l'interruption de ces dernières.

La SADC doit également s'efforcer d'attirer et de conserver un solide noyau de compétences fondamentales ainsi que le personnel spécialisé, qualifié et expérimenté nécessaire. Elle procédera à l'examen de sa stratégie en matière de ressources humaines et vérifiera la pertinence de toutes ses activités et fonctions de soutien.

En menant à bien cette stratégie, la SADC établira qu'elle est une organisation bien gérée et dotée de saines politiques et procédures que complètent des remises en question et des obligations de rendre compte rigoureuses.

SOLIDES PARTENARIATS

La SADC prévoit entreprendre plusieurs activités qui renforceront et optimiseront ses relations avec les institutions membres, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance et ses fournisseurs.

Les principaux ratios financiers comparatifs, établis d'après des renseignements rendus publics, seront affichés sur un site Web sécurisé afin de faciliter la planification et l'établissement de points de repère. Afin de contribuer au prochain examen de la législation financière canadienne qui aura lieu en mai 2006, la Société effectuera également une étude, en consultation avec les institutions membres et d'autres intervenants dans le filet de sécurité financier, sur les propositions de modifications visant des lois les concernant.

Un examen complet du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* est en cours de planification et devrait être mis en œuvre au début de la période de planification. Cet examen se fera en étroite collaboration avec les institutions membres en vue d'améliorer la communication de renseignements pertinents, le tout dans un souci de réduire les coûts pour les membres.

Étant donné qu'au Québec, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) a fusionné avec plusieurs autres agences provinciales, la SADC procédera à l'examen de l'entente conclue en 1969 avec la RADQ (maintenant l'Autorité des marchés financiers). Elle élaborera encore des programmes conjoints et des ententes de partage d'installations avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. En outre, la SADC continuera de collaborer avec d'autres organismes d'assurance-dépôts dans le monde, en partageant directement de l'information et en jouant un rôle actif au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD).

La SADC et le BSIF se sont concertés en vue d'accroître leur collaboration dans le domaine de la technologie de l'information. Les plans stratégiques en matière de systèmes informatiques de la SADC et du BSIF prévoient l'étude, au cours des deux à quatre prochaines années, des problèmes de sécurité dans le transfert électronique de données et de l'augmentation des échanges d'informations entre les parties intéressées et des organisations homologues.

En menant à bien cette stratégie d'entreprise, la SADC sera en mesure de remplir son rôle d'assureur-dépôts avec efficacité et de contribuer aux activités visant à améliorer l'efficacité de la réglementation touchant les institutions membres.

SENSIBILISATION À L'ASSURANCE-DÉPÔTS

La SADC a fait beaucoup pour informer les Canadiens sur l'assurance-dépôts. Sa stratégie de sensibilisation du public comprend plusieurs facettes : des publicités télévisées et imprimées, un site Web, un service téléphonique d'information sans frais, un programme de publications imprimées et électroniques ainsi qu'un volet de relations avec le public, les médias et les institutions membres.

La SADC mettra en œuvre un nouveau plan quinquennal à l'appui des activités de sensibilisation en 2004-2005. Elle s'efforcera de renforcer ses partenariats ou d'en établir de nouveaux au sein des groupes et des associations de consommateurs pour optimiser son travail de sensibilisation. Elle poursuivra sa collaboration actuelle avec des partenaires comme l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, et d'autres parties intéressées. Elle développera également des outils d'information financière en vue de familiariser les investisseurs individuels à la question de l'assurance-dépôts. Toutes ces activités se dérouleront dans le but de diffuser des renseignements utiles sur l'assurance-dépôts.

Le succès de cette stratégie permettra à la Société de continuer à bien remplir son mandat, en vertu duquel elle doit contribuer à la stabilité du système financier canadien.

TECHNOLOGIE

La technologie joue un rôle majeur dans chacune des stratégies d'entreprise décrites dans le présent document. La prochaine étape dans l'évolution de la technologie à la SADC prévoit la mise en place de systèmes d'entreprise qui exploiteront de façon optimale l'information contenue dans les systèmes actuels de la Société. De tels systèmes intégreront les applications financières à d'autres systèmes et fourniront à la direction des rapports interactifs. Ils amélioreront également la présentation électronique de l'information aux parties intéressées. Ces nouveaux systèmes d'entreprise feront partie d'un portail d'information d'entreprise destiné à donner à l'utilisateur individuel une image cohérente de l'information.

Cela fait maintenant trois ans que la SADC offre aux institutions membres la possibilité de produire les renseignements requis par voie électronique. Elle poursuivra le développement de son outil de déclaration électronique en travaillant avec des organisations homologues à un cyber-projet visant à uniformiser la technologie utilisée pour les déclarations électroniques et l'échange d'informations entre les organismes. Ce projet prévoit l'étude de technologies sécurisées pour faciliter l'échange de renseignements protégés sur Internet.

La SADC tiendra à niveau son infrastructure et remplacera son matériel informatique et ses logiciels conformément aux méthodes de gestion de leur cycle de vie, et fournira aux employés un soutien et une administration solides sur ce plan. La SADC met actuellement en place un cadre de gestion des services afin de pouvoir répondre aux déploiements de nouveaux systèmes et aux besoins de soutien à l'échelle de l'organisation. La sécurité est de la plus haute importance pour la SADC. Cette dernière utilise une technologie de pointe pour s'assurer de demeurer un chef de file dans la protection de ses systèmes et de l'information qu'ils contiennent.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ — 2004-2005 À 2008-2009

La fiche de rendement qui suit décrit les stratégies d'entreprise et les principales stratégies de soutien de la Société, ainsi que les indicateurs clés auxquels elle mesurera son rendement au cours de la période de planification.

MANDAT	STRATÉGIE D'ENTREPRISE	ACTIVITÉS PERMANENTES	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN PRÉVUES SUR LA PÉRIODE DE 2004-2005 À 2008-2009	INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS (MESURE / CIBLE)
<p>À l'avantage des déposants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir de l'assurance-dépôts ■ Promouvoir les Normes ■ Contribuer à la stabilité du système financier <p>... tout en réduisant les risques de perte.</p>	<p>Capacité d'intervention <i>Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute, et à agir dans les situations pouvant influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément ■ Liste de surveillance des institutions membres à plus haut risque ■ Normes de pratiques commerciales et financières saines ■ Planification d'urgence ■ Plans de financement ■ Régime de primes différentielles ■ Infrastructure technologique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Simulation de la faillite d'une institution membre ■ Évaluation de l'incidence de l'évolution du contexte sur les institutions membres prises collectivement et séparément (Bâle II, normes comptables, Loi Sarbanes-Oxley) ■ Investissement dans la technologie (outils d'intervention et de suivi quantitatif, applications de portail) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Simulation réalisée avec succès d'ici mars 2005 ■ Analyse opportune de l'incidence des questions conjoncturelles (p. ex. Bâle II) sur la SADC ■ Mise en œuvre réussie du plan stratégique des SI (déploiement dans les délais de la technologie appuyant le portail, mises à niveau du modèle ROADMAP et du modèle d'évaluation en place d'ici mars 2005 et 2006 respectivement)
	<p>Saine régie d'entreprise <i>Veiller à ce que des politiques, pro-cédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience dans un milieu propice à la maîtrise</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil d'administration et ses comités (de vérification, de direction, de la régie d'entreprise, des ressources humaines et de la rémunération) ■ Processus de gestion stratégique ■ Gestion des risques de l'entreprise ■ Processus de vérification interne ■ Examen annuel des règlements administratifs de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion des risques de l'entreprise (GRE), systèmes et rapports de gestion stratégique et du rendement ■ Continuité des opérations / plans de reprise des opérations (PCO) ■ Stratégie des RH, planification de la relève, formation et régime de rémunération ■ La vérification interne comme outil de gestion stratégique et de gestion des risques ■ Examen spécial 2004 du Bureau du vérificateur général du Canada ■ Politique de la régie d'entreprise ■ Examens annuels des règlements administratifs de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structure de GRE, approbation annuelle et processus de reddition de comptes en place d'ici mars 2005 ■ PCO en place et mis à l'essai d'ici mars 2005 ■ Approbation et mise en œuvre de la stratégie des RH révisée d'ici mars 2005 ■ Exécution annuelle de tous les plans stratégiques et opérationnels de vérification interne ■ Aucun manquement majeur relevé au cours de l'examen spécial ■ Politiques en place et revues régulièrement par le conseil d'administration ■ Examens annuels réalisés et modifications nécessaires prises en compte
	<p>Solides partenariats <i>Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consultation avec les institutions membres ■ Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF ■ Comités mixtes externes (CCS, sous-CCS, CSIF, sous-CSIF) ■ Ententes de partenariat en place (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Communications Canada) ■ Participation sur la scène internationale ■ Inventaire des fournisseurs clés et liens 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer et optimiser l'information fournie aux institutions membres ■ Améliorer les outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et augmenter l'efficience en matière d'évaluation des risques ■ Analyse proactive de la question du fardeau que représentent les exigences réglementaires, avec examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi d'assurance-dépôts ■ Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la Loi sur les banques et d'autres lois relatives au système financier 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Information sur le profil des institutions membres disponible d'ici mars 2006 ■ Le projet de partage électronique des services d'information progresse. Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques ■ Repérage des enjeux pour la SADC et mise en place de plans d'action d'ici mars 2005 ■ Rédaction de documents de fond d'ici mars 2005
	<p>Sensibilisation à l'assurance-dépôts <i>Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publicité télévisée ■ Lignes 800 ■ Répertoire des dépôts assurables ■ Mise à jour et distribution des brochures d'information ■ Allocations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passage de l'ancien programme au nouveau programme (plan et stratégie) de sensibilisation à l'assurance-dépôts et de communication ■ Révision du Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts et mise en œuvre du règlement révisé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie et plan révisés de sensibilisation à l'assurance-dépôts et de communication, en place d'ici mars 2005 ■ Incidences de la stratégie et du plan révisés de sensibilisation à l'assurance-dépôts et de communication prises en compte dans le règlement révisé d'ici mars 2005

PARTIE 4 : PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES

Le plan financier quinquennal repose sur les prémisses de planification présentées à l'annexe C.

RÉSULTATS FINANCIERS — 2002-2003 ET 2003-2004

Cette section donne un aperçu du rendement obtenu par la SADC par rapport au plan, à l'égard des exercices se terminant le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004, ainsi que les budgets appuyant les objectifs de l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN — PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

On trouvera à l'annexe D les états financiers pro forma quinquennaux ainsi que la progression des plans de 2002-2003 et de 2003-2004. Cette annexe donne aussi les résultats financiers de la Société pour 2002-2003 par rapport au plan approuvé pour la même période, de même que les prévisions pour 2003-2004 par rapport au plan approuvé. Le tableau suivant résume les résultats de certains postes clés de la Société pour les exercices 2002-2003 et 2003-2004.

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2003 BUDGET ET PLAN APPROUVÉS	2003 CHIFFRES RÉELS	2004 BUDGET ET PLAN APPROUVÉS	2004 PRÉVISIONS
Revenu en primes	80	76	78	109
Intérêts sur encaisse et placements	24	32	39	35
Frais d'exploitation*	27*	26*	25	23
Bénéfice net d'exploitation**	—	6	14	12
Réclamations à recouvrer	—	18	—	18
Provision pour pertes	—	4	—	7
Provision pour garanties	—	5	—	4
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	400	550	500	550
Surplus	654	539	690	661
Investissements***	0,9	1,0	1,8	1,6

* Le montant approuvé dans le Plan d'entreprise 2002-2003 à 2006-2007 était de 24 millions de dollars. Le conseil d'administration a approuvé un montant supplémentaire de 3 millions de dollars pour permettre à la SADC de remanier sa structure organisationnelle afin de simplifier le déroulement et les méthodes de travail, et pour réduire ses frais d'exploitation dans le futur. En conséquence, des frais de restructuration de 2,6 millions de dollars liés au départ d'employés sont inclus dans les frais d'exploitation de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2003.

** Intérêts créditeurs moins les frais d'exploitation.

*** Le montant approuvé dans le Plan d'entreprise 2003-2004 était de 700 000 \$. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un montant supplémentaire de 1,115 million de dollars pour les améliorations locatives des bureaux de la SADC.

RÉSULTATS DE 2002-2003 PAR RAPPORT AU PLAN

Le revenu en primes de 76 millions de dollars a été de 4 millions de dollars inférieur aux prévisions du plan en raison d'une croissance des dépôts assurés plus lente que prévu et du changement de catégorie de prime de certaines institutions membres.

Les intérêts sur encaisse et placements pour l'exercice clos le 31 mars 2003 ont atteint 32 millions de dollars, soit 8 millions de plus que les prévisions du plan. Cet écart favorable résulte de rendements de placement plus élevés que prévu au cours de l'exercice.

Les frais d'exploitation de la SADC ont totalisé 26 millions de dollars, comparativement au budget révisé de 27 millions de dollars (budget initial de 24 millions de dollars). En 2002-2003, le conseil d'administration a approuvé un budget unique de 3 millions de dollars à l'appui de la restructuration de l'organisation. En conséquence, les frais d'exploitation de la SADC pour l'exercice clos le 31 mars 2003 englobent des coûts de restructuration de 2,6 millions de dollars afférents au départ d'employés.

Le solde des réclamations à recouvrer dépassait de 18 millions de dollars les prévisions du plan en raison de délais dans les recouvrements attendus de plusieurs institutions en liquidation.

La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer dépassait de 4 millions de dollars les prévisions du plan en raison de délais dans les recouvrements attendus et dans la liquidation d'institutions membres faillies.

La provision pour garanties a dépassé de 5 millions de dollars les prévisions du plan en raison d'écarts dans l'échelonnement des paiements prévus par les ententes de garantie de découvert consenties à la Banque Toronto-Dominion.

La provision pour pertes liées à l'assurance (décrite à l'annexe D) était supérieure de 150 millions de dollars aux prévisions du plan. Sur ce montant, une augmentation de 100 millions de dollars a été enregistrée en 2001-2002, en raison surtout de l'amélioration du mode de provisionnement des pertes. Un montant supplémentaire de 50 millions de dollars a été enregistré en 2002-2003 pour refléter des changements dans le profil de risque des institutions membres au cours de l'exercice.

Le surplus accumulé à la fin de l'exercice s'est élevé à 539 millions de dollars, soit 115 millions de dollars de moins que prévu. Cette différence est attribuable au solde d'ouverture du surplus, inférieur au plan de 97 millions de dollars, de même qu'au bénéfice net moins élevé que prévu enregistré à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2003.

L'ensemble des dépenses d'investissement a dépassé les prévisions budgétaires en raison des améliorations locatives de la SADC, qui n'avaient pas été prévues dans le plan.

**PRÉVISIONS POUR 2003-2004
PAR RAPPORT AU PLAN APPROUVÉ**

Le revenu en primes devrait dépasser de 31 millions de dollars les chiffres du plan approuvé, en raison essentiellement du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres et de la croissance plus marquée que prévu des dépôts assurés.

Les intérêts sur encaisse et placements devraient être de 4 millions de dollars inférieurs au plan approuvé en raison de rendements de placement inférieurs aux prévisions.

Les frais d'exploitation devraient être de 2 millions de dollars inférieurs aux chiffres du plan. En raison de la restructuration qui a eu lieu en 2002-2003, la SADC prévoit des économies de salaires et d'autres coûts relatifs au personnel d'environ 2 millions de dollars par rapport aux montants prévus.

Les réclamations à recouvrer devraient dépasser de 18 millions de dollars les chiffres du plan. Cette différence s'explique par le report de recouvrements attendus de la cession d'actifs en liquidation.

La provision pour pertes sur réclamations devrait être de 7 millions de dollars supérieure au plan. Cet écart résulte de délais dans les recouvrements attendus et dans la liquidation d'institutions membres faillies, et de l'inscription à cette provision d'un montant supplémentaire de 3 millions de dollars en cours d'exercice.

La provision pour garanties devrait dépasser de 4 millions de dollars les chiffres du plan approuvé en raison d'écarts dans l'échelonnement des paiements prévus par les ententes de garantie de découvert consenties à la Banque Toronto-Dominion.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait être de 50 millions de dollars supérieure au plan en raison du redressement de 50 millions de dollars qu'elle a subi au cours de l'exercice 2002-2003.

Le surplus accumulé devrait être de 29 millions de dollars inférieur aux chiffres du plan. On trouvera dans l'état des résultats et du surplus qui figure à l'annexe D des renseignements sur la progression des plans de 2002-2003 et de 2003-2004.

Les dépenses d'investissement, y compris les améliorations locatives, devraient être inférieures au plan étant donné qu'une partie des coûts afférents aux rénovations des locaux ont été engagés à l'exercice 2002-2003.

PLAN FINANCIER QUINQUENNAL

La Société prévoit que le revenu en primes de l'exercice clos le 31 mars 2005 atteindra 112 millions de dollars.

Les prévisions concernant le revenu en primes des exercices 2004-2005 à 2008-2009 se fondent sur le maintien du taux de prime en vigueur en 2003-2004 pour chacune des quatre catégories de tarification. Aux fins de la planification, on suppose que la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2004, et que la croissance des dépôts assurés sera de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds ex ante par rapport à sa fourchette cible. En conséquence, le revenu en primes de la période de planification pourrait différer des montants indiqués dans le plan d'entreprise.

Au cours de la période de planification quinquennale, le revenu en primes devrait atteindre 593 millions de dollars, les revenus de placement et produits divers 253 millions de dollars et les frais d'exploitation 124 millions de dollars. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfiques et doit payer de l'impôt sur ses revenus imposables¹. Elle peut cependant reporter certaines de ses pertes en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs. L'avantage fiscal lié à ces pertes expire en 2004-2005 et les revenus imposables d'exercices ultérieurs seront assujettis à l'impôt des sociétés.

¹ Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. En fait, ce sont les intérêts créditeurs sur encaisse et placements qui constituent la source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt.

Les provisions pour pertes sont évaluées annuellement et font l'objet de rajustements s'il y a lieu. Aux fins de la planification financière et comme on l'a expliqué plus tôt, aucune nouvelle faillite n'est prévue au cours de la période quinquennale, mais s'il devait en survenir une, les provisions et le surplus de la SADC pourraient s'en ressentir.

Le plan financier tient compte du fait que la valeur réalisable nette des réclamations restant à recouvrer, qui était de 14 millions de dollars au 31 mars 2003, sera entièrement éliminée au cours de la période de planification. La Société prévoit recouvrer 8 millions de dollars de réclamations impayées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005. Pour tenir compte des réclamations irrécouvrables, l'état des résultats et du surplus pour 2004-2005 reflétera un rajustement supplémentaire de 3 millions de dollars des provisions pour pertes.

L'obligation que représentent les ententes de garantie de découvert accordées à la Banque Toronto-Dominion, estimée

à 4 millions de dollars au 31 mars 2004, ne devrait pas s'éteindre avant la fin de l'exercice clos le 31 mars 2006. La SADC dispose des fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis au titre de cette obligation.

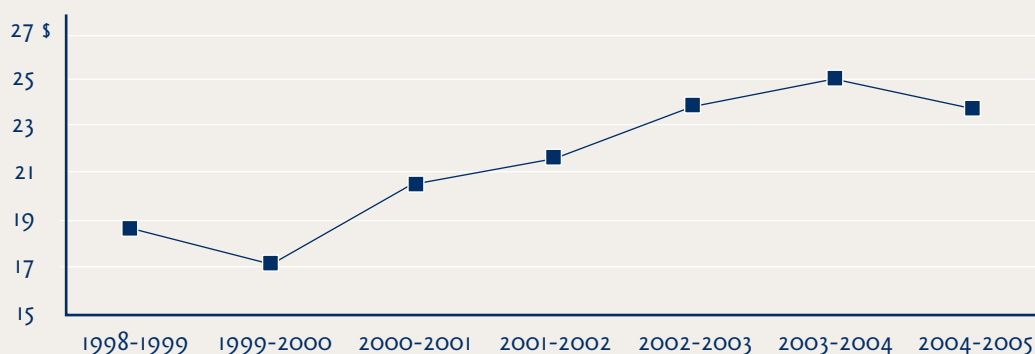
La SADC s'attend à enregistrer un surplus accumulé de 793 millions de dollars au 31 mars 2005, et de 1 355 millions de dollars au 31 mars 2009, conformément aux prémisses de planification présentées à l'annexe C.

La SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement. Elle finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres et les intérêts sur encaisse et placements. Aucun emprunt ni aucun coût d'emprunt ne sont prévus pendant la période de planification.

BUDGET D'EXPLOITATION — 2004-2005

Le graphique suivant donne l'historique du budget d'exploitation de la SADC de 1998-1999 à 2004-2005.

BUDGET D'EXPLOITATION
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



Le budget d'exploitation pour 2004-2005 devrait être inférieur de 1 million de dollars environ à celui de 2003-2004. Cette

différence tient essentiellement aux économies dégagées par la restructuration de la Société opérée en 2002-2003.

BUDGET D'EXPLOITATION — 2004-2005

EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2003 CHIFFRES RÉELS	2004 PLAN	2004 PRÉVISIONS	2005 PLAN
REVENUS				
Primes (Note 1)	76	78	109	112
Autres redressements et recouvrements (Note 2)	(38)	17	3	13
	38	95	112	125
EXPLOITATION				
Revenus				
Intérêts créditeurs	32	39	35	41
Frais				
Traitements et autres frais de personnel	15	13	11	12
Frais d'inspection, juridiques et autres	2	2	2	2
Locaux	3	3	3	3
Sensibilisation du public	2	2	2	2
Frais généraux	3	3	3	3
Traitement des données	1	2	2	2
	26	25	23	24
Bénéfice net d'exploitation	6	14	12	17
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts (Augmentation) / Réduction de l'actif d'impôts futurs	44 (9)	109 5	124 2	142 10
Bénéfice net	53	104	122	132

Note 1 : Les prévisions concernant le revenu en primes se fondent sur les hypothèses suivantes : maintien du taux de prime en vigueur en 2003-2004 pour chacune des quatre catégories de tarification, même répartition des institutions membres dans les catégories de tarification qu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2004, et croissance des dépôts assurés de 3 pour 100.

Note 2 : Comprend des recouvrements d'éléments d'actif en liquidation qui avaient été radiés et des sommes perçues en fin de liquidation.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS — 2004-2005

Le budget des investissements pour 2004-2005 est de 700 000 \$.

Le tableau suivant donne les grands postes du budget des investissements.

ANALYSE DES BUDGETS DES INVESTISSEMENTS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2003 CHIFFRES RÉELS	2004 PLAN	2004 PRÉVISIONS	2005 PLAN
Mobilier et équipement	130	100	100	100
Matériel informatique	668	600	600	600
Améliorations locatives*	204	1 115	910	0
Total	1 002	1 815	1 610	700

* Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un montant supplémentaire de 1,115 million de dollars pour les améliorations locatives des bureaux de la SADC.

La mise à niveau des systèmes informatiques de la SADC se poursuivra en 2004-2005, conformément au plan de gestion du cycle de vie des installations prévu dans le plan stratégique de la SADC en matière de systèmes informatiques. La SADC fera l'acquisition d'équipement supplémentaire pour assurer la réussite de ses stratégies d'entreprise « Capacité d'intervention » et « Saine régie d'entreprise » présentées à la partie 3.

PLAN D'EMPRUNT**GESTION DE LA DETTE**

La SADC n'avait aucune dette au 31 décembre 2003, et elle ne prévoit pas effectuer d'emprunts au cours de la période de planification. Les seules obligations qu'elle doit encore

honorer concernent des garanties en cours fournies dans le cadre d'ententes de garantie de découvert et à l'égard desquelles la SADC dispose de liquidités suffisantes.

Conformément à ses politiques en matière de trésorerie, la SADC doit veiller à ce que ses obligations soient compensées, selon certains paramètres, par son encaisse et ses placements à court terme venant à échéance, et par le revenu en primes et les recouvrements de réclamations qu'elle attend. L'unité de gestion des risques (UGR) est chargée de répertorier, de mesurer et de surveiller les risques financiers auxquels s'expose la SADC, et d'en rendre compte au directeur financier, d'une manière conforme aux politiques de trésorerie approuvées par le conseil d'administration de la Société. L'UGR se réunit tout au long de l'année.

PLAN D'EMPRUNT

Le paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC permet au ministre de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. La Loi sur la SADC permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor. Le total des capitaux empruntés, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser six milliards de dollars ou tout montant supérieur autorisé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits. La Loi permet aussi au ministre d'imposer à la SADC des droits pour le renforcement de son crédit lorsque cette dernière contracte des emprunts.

La SADC peut par ailleurs emprunter, en cas de besoin, en émettant des titres, notamment du papier commercial et des titres de créance à moyen terme, au pays et à l'étranger. La Société a conçu un aide-mémoire qui sert à gérer ce programme. Ce dernier pourrait être rajusté en fonction des besoins de la Société (bien qu'aucun emprunt ne soit prévu pendant la période de planification). Toute émission de titres de créance dans le cadre du programme d'emprunt doit toutefois être approuvée par le conseil d'administration ainsi que par le ministre.

La SADC dispose d'une politique de trésorerie générale et de politiques de trésorerie en matière de placements, de gestion de la dette et de gestion du risque. Comme le prévoient ces politiques, elles sont revues au moins une fois l'an par la direction de la Société et toute modification doit être approuvée par le conseil d'administration.

Si elle a besoin de liquidités dans le cadre d'une intervention, la SADC recourt d'abord à une stratégie lui permettant d'utiliser son portefeuille de titres comme première source de liquidités. Cette stratégie oblige la SADC à se constituer un portefeuille

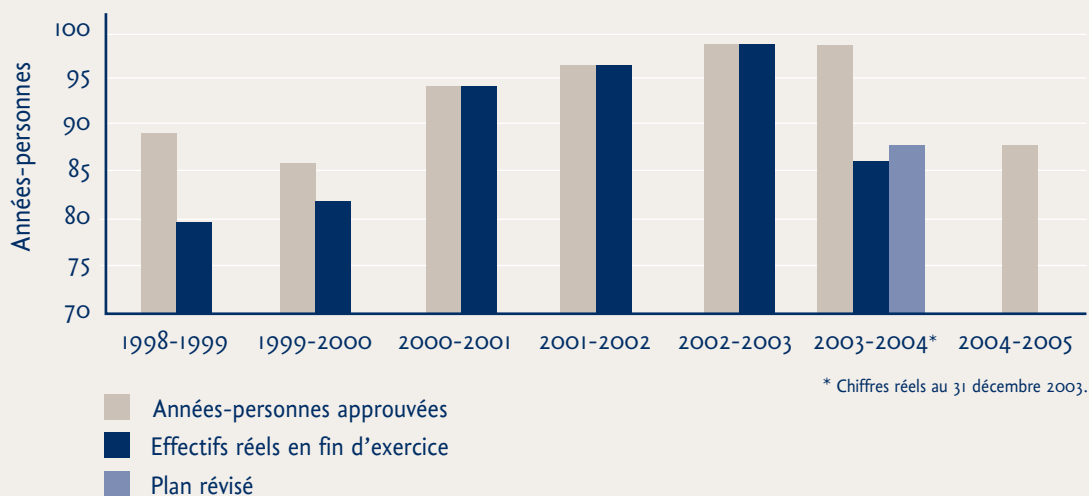
très liquide et à faible risque. Toutefois, comme elle cherche à accroître le rendement de son portefeuille de placement, la SADC a commandé une étude indépendante de sa stratégie afin d'adapter cette dernière à la conjoncture et aux stratégies d'entreprise de l'organisation. À la lumière de cette étude, la SADC a modifié son portefeuille de placement pour en optimiser le rendement, en optant pour des termes plus longs et des titres qui satisfont à des critères élevés de qualité du crédit. Ces modifications de sa politique en matière de placements permettent à la SADC de profiter de rendements plus intéressants qui représentent une prise de risque à peine plus élevée.

La SADC a établi une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification.

BESOINS EN EFFECTIFS

Au printemps 2003, la Société a procédé à la réorganisation en profondeur de ses fonctions afin de répondre à l'évolution de la charge de travail dans certains secteurs, de contrôler ses frais d'exploitation, de mettre en œuvre une planification de la relève adéquate et de se doter d'une solide base organisationnelle pour l'avenir. Ces remaniements organisationnels ont conduit à une réduction de 12 pour 100 des effectifs permanents et ramènent le nombre d'années-personnes au niveau de la fin des années 1990. Le tableau qui suit donne les effectifs de la SADC de 1998-1999 à aujourd'hui, ainsi que les effectifs prévus pour 2004-2005.

HISTORIQUE DES EFFECTIFS



Le tableau ci-dessous résume les besoins en effectifs pour la période de planification.

BESOINS EN EFFECTIFS

DIVISIONS	2003-2004 PLAN	2003-2004 CHIFFRES RÉVISÉS*	2004-2005 à 2008-2009 (PLAN)
Finances et Administration (y compris les Systèmes informatiques)	41	34	34
Assurance et Évaluation des risques	26	24	24
Exploitations régionales	14	0	0
Affaires générales	0	18	18
Direction	18	12	12
Total	99	88	88

* Tient compte de la nouvelle structure organisationnelle mise en œuvre le 1^{er} avril 2003.

PROFIL DE LA SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La SADC rend compte au Parlement, par l'entremise du ministre des Finances, qui délègue certaines de ses responsabilités relatives à la SADC au ministre d'État aux Institutions financières. Le conseil d'administration de la SADC est composé du président, du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances, du commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, du surintendant des institutions financières et d'un surintendant adjoint des institutions financières ou d'un autre représentant officiel du Bureau du surintendant des institutions financières. Il y a également cinq membres issus du secteur privé. Le gouverneur en conseil nomme le président, les cinq administrateurs issus du secteur privé et le président et chef de la direction de la SADC.

Aux termes de sa loi constitutive, la Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle de dépôts, de veiller à ce que ses institutions membres suivent des pratiques commerciales et financières saines et de favoriser d'une manière générale la stabilité du système financier canadien. Ces trois fonctions doivent être remplies dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les risques de perte pour la Société.

Pour mener à bien son travail d'évaluation et de gestion des risques liés à l'assurance-dépôts, la SADC peut imposer des conditions d'adhésion (par le biais de sa Police d'assurance-dépôts et des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*), contrôler l'adhésion de nouveaux membres, fixer les primes

d'assurance-dépôts et prendre les mesures nécessaires au besoin (fermeture d'institutions membres en difficulté, remboursement des dépôts assurés, réclamations contre des institutions faillies et réalisation des actifs de ces dernières).

Sauf cas particulier (c'est-à-dire en cas d'examen spécial ou d'examen préparatoire pour évaluer les risques auxquels s'expose la SADC), la SADC n'a pas le rôle d'une autorité de surveillance. Dans le cadre de l'évaluation des risques posés par les institutions membres, aux termes de la Loi sur la SADC, la Société compte sur le Bureau du surintendant des institutions financières et des organismes de réglementation provinciaux pour mener l'examen annuel des institutions membres en son nom. Toutefois, elle travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation, auxquels elle apporte ses suggestions une fois la portée de l'examen annuel définie, afin de déterminer notamment les mesures à prendre envers certaines institutions membres, s'il y a lieu.

En plus des pouvoirs que lui confère sa loi constitutive, la SADC peut exercer des pouvoirs auxiliaires. La partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* énonce, par exemple, les dispositions applicables aux sociétés d'État. Aux termes de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, la Société peut octroyer des prêts à court terme à des associations coopératives de crédit ou à des organismes gouvernementaux qui assurent des dépôts, au sens où l'entend cette loi, afin de leur permettre de répondre à leurs besoins de liquidités. Cependant, elle n'assure pas les dépôts et les titres de créance d'associations coopératives de crédit ou d'organismes gouvernementaux qui assurent des dépôts. La SADC agit comme une courroie de transmission de ces fonds fédéraux vers les institutions membres. Elle n'assume, par conséquent, aucun risque financier. Jusqu'à présent, aucune demande n'a été faite en vertu de cette loi.

INSTITUTIONS MEMBRES

Seules sont membres de la Société des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et des associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Pour adhérer au régime d'assurance-dépôts, les institutions financières doivent présenter à la SADC une demande qui doit recevoir l'approbation de son conseil d'administration. Les institutions provinciales doivent par ailleurs obtenir l'autorisation de la province dans laquelle elles ont été constituées.

COUVERTURE D'ASSURANCE

Aux termes de la Loi sur la SADC, la protection maximale de base qui s'applique aux dépôts assurables est de 60 000 \$ par personne (somme du capital investi et des intérêts courus) dans chaque institution membre. La Société fournit une assurance distincte à l'égard des dépôts en commun, des dépôts détenus en fiducie et des dépôts détenus dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans des fonds enregistrés de revenu de retraite. Les dépôts effectués à diverses succursales d'une même institution membre ne sont pas assurés séparément.

PRIMES

La Société finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est déterminé en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution au 30 avril de chaque année. La SADC applique un barème de primes différentielles qui comporte quatre catégories de prime, variant en 2003-2004 de un sixième pour cent à un quarante-huitième pour cent des dépôts assurés. En 2003-2004, les institutions membres ont payé 109 millions de dollars en primes établies selon ce barème.

DÉPÔTS EFFECTUÉS AU QUÉBEC

La province de Québec est dotée de son propre régime, qu'administre l'Autorité des marchés financiers. Aux termes d'une entente conclue entre la Société et l'Autorité des marchés financiers, les dépôts faits au Québec dans des institutions membres constituées en vertu d'une loi provinciale sont garantis par l'Autorité des marchés financiers, tandis que les dépôts faits à l'extérieur du Québec dans ces mêmes institutions sont assurés par la Société. La limite combinée de la protection offerte par la Société et par l'Autorité des marchés financiers est fixée à 60 000 \$. La Société assure les dépôts confiés aux institutions membres fédérales, quelle que soit la province où ces dépôts sont effectués.

CONSEIL D'ADMINISTRATION*31 décembre 2003*

Ronald N. Robertson
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts du Canada

John Doran
Surintendant auxiliaire
Surveillance
Bureau du surintendant
des institutions financières
(*membre d'office*)

Bill Knight
Commissaire, Agence de la consommation
en matière financière du Canada
(*membre d'office*)

Grant Morash
Conseiller financier
Halifax

Julie Dickson
Surintendante auxiliaire
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant
des institutions financières
(*substitut du surintendant des institutions
financières*)

Tracey Bakkeli
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina

H. Garfield Emerson
Président du cabinet national
et associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Toronto

Nicholas Le Pan
Surintendant des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions
financières
(*membre d'office*)

Darryl J. Raymaker
Associé
Raymaker, Bontorin
Calgary

David Longworth
Sous-gouverneur
Banque du Canada
(*substitut du gouverneur de
la Banque du Canada*)

David A. Dodge
Gouverneur de la Banque du Canada
(*membre d'office*)

Claude Huot
Consultant en développement économique
Le Groupe Stragesult
Montréal

Kevin G. Lynch
Sous-ministre des Finances
(*membre d'office*)

Frank Swedlove
Sous-ministre délégué
Direction de la politique
du secteur financier
Ministère des Finances, Canada
(*substitut du sous-ministre des Finances*)

ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA SADC*31 décembre 2003*

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction

Michèle Bourque
Vice-présidente
Assurance et Évaluation des risques

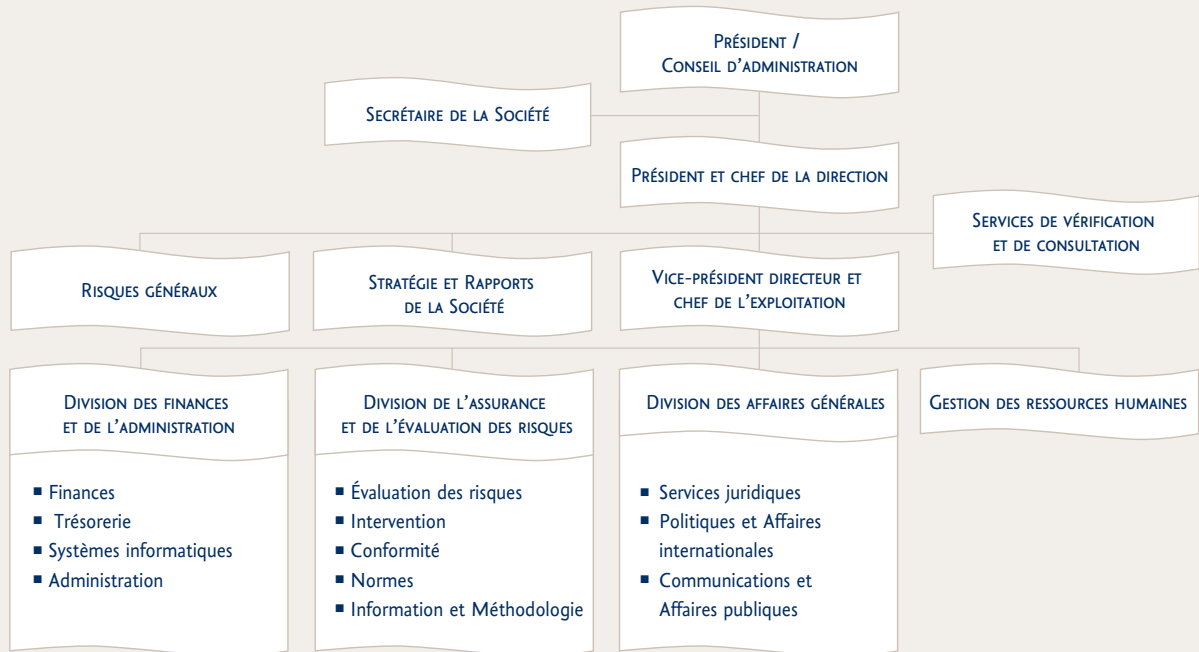
Guy L. Saint-Pierre
Vice-président directeur
et chef de l'exploitation

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales,
conseillère générale et secrétaire
de la Société

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et
Administration et directeur financier

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

31 décembre 2003



RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FAITS HISTORIQUES

FAIT	DONNÉES LES PLUS RÉCENTES (TOUS LES CHIFFRES SONT CEUX AU 31 MARS 2003 SAUF INDICATION CONTRAIRE.)		
Année de constitution en personne morale	1967		
Constitution en personne morale	Société d'État – Partie I, Annexe III de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>		
Dépenses d'exploitation – 2002-2003	25,7 millions de dollars		
Dépenses d'investissement – 2002-2003	0,7 million de dollars		
Bénéfice net d'exploitation – 2002-2003	52,7 millions de dollars		
Surplus	539 millions de dollars		
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550 millions de dollars		
Postes permanents approuvés – 2003-2004	88		
Nombre d'institutions membres – 31 décembre 2003	Banques canadiennes et filiales :	38	
	Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes :	24	
	Filiales de banques étrangères :	25	
	<i>Total :</i>	<u>87</u>	
	Institutions fédérales – Banques :	35	
	Institutions fédérales – Sociétés de fiducie et de prêt :	45	
	Institutions provinciales :	7	
	<i>Total :</i>	<u>87</u>	
	Total des dépôts assurés – 30 avril 2003	Banques canadiennes et filiales :	339,7 milliards de dollars
		Filiales de banques étrangères :	16 milliards de dollars
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes :		7,6 milliards de dollars	
<i>Total :</i>		<u>363,3 milliards de dollars</u>	
Institutions fédérales :		362,4 milliards de dollars	
Institutions provinciales :		0,9 milliard de dollars	
<i>Total :</i>	<u>363,3 milliards de dollars</u>		
Historique des changements de taux de prime	1967 – 1/30 %		
	1986 – 1/10 %		
	1993 – 1/8 %		
	1994 – 1/6 %		
	Depuis 1999 – Primes différentielles		

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FAITS HISTORIQUES (SUITE)

FAIT	DONNÉES LES PLUS RÉCENTES (TOUS LES CHIFFRES SONT CEUX AU 31 MARS 2003 SAUF INDICATION CONTRAIRE.)
Primes perçues en 2003-2004	109 millions de dollars
Total des primes perçues depuis 1967	5,6 milliards de dollars
Total des rabais de primes accordés aux institutions membres depuis 1967	9 millions de dollars
Nombre de faillites d'institutions membres depuis 1967	43
Total des dépôts assurés par la SADC que détenaient les institutions membres qui ont fait faillite depuis 1967	23,4 milliards de dollars (25,9 milliards de dollars en dépôts moins 2,5 milliards de dollars en dépôts non assurés)
Nombre de faillites réglées au moyen des stratégies d'intervention suivantes :	
▪ Liquidation formelle	24
▪ Contrat de gestion/Entente de représentation	10
▪ Transaction commerciale facilitée par la SADC	9
Nombre de faillites où les dépôts assurés ont été remboursés aux déposants par la SADC ou par un tiers ou ont été virés à une autre institution membre	25
Total des intérêts payés sur les emprunts au Trésor depuis 1967	1,74 milliard de dollars
Recouvrement judiciaire contre des administrateurs, des dirigeants et des vérificateurs jusqu'à présent	200 millions de dollars
Total de l'impôt sur le revenu payé par la SADC depuis 1967	28 millions de dollars
Total des dividendes payés au gouvernement depuis 1967	5 millions de dollars
Adresse du site Web de la SADC	http://www.sadc.ca
Nombre de consultations du site Web en 2003	245 000
Service téléphonique d'information sans frais	1 800 461-SADC
Nombre d'appels acheminés au service d'information sans frais en 2003	13 000

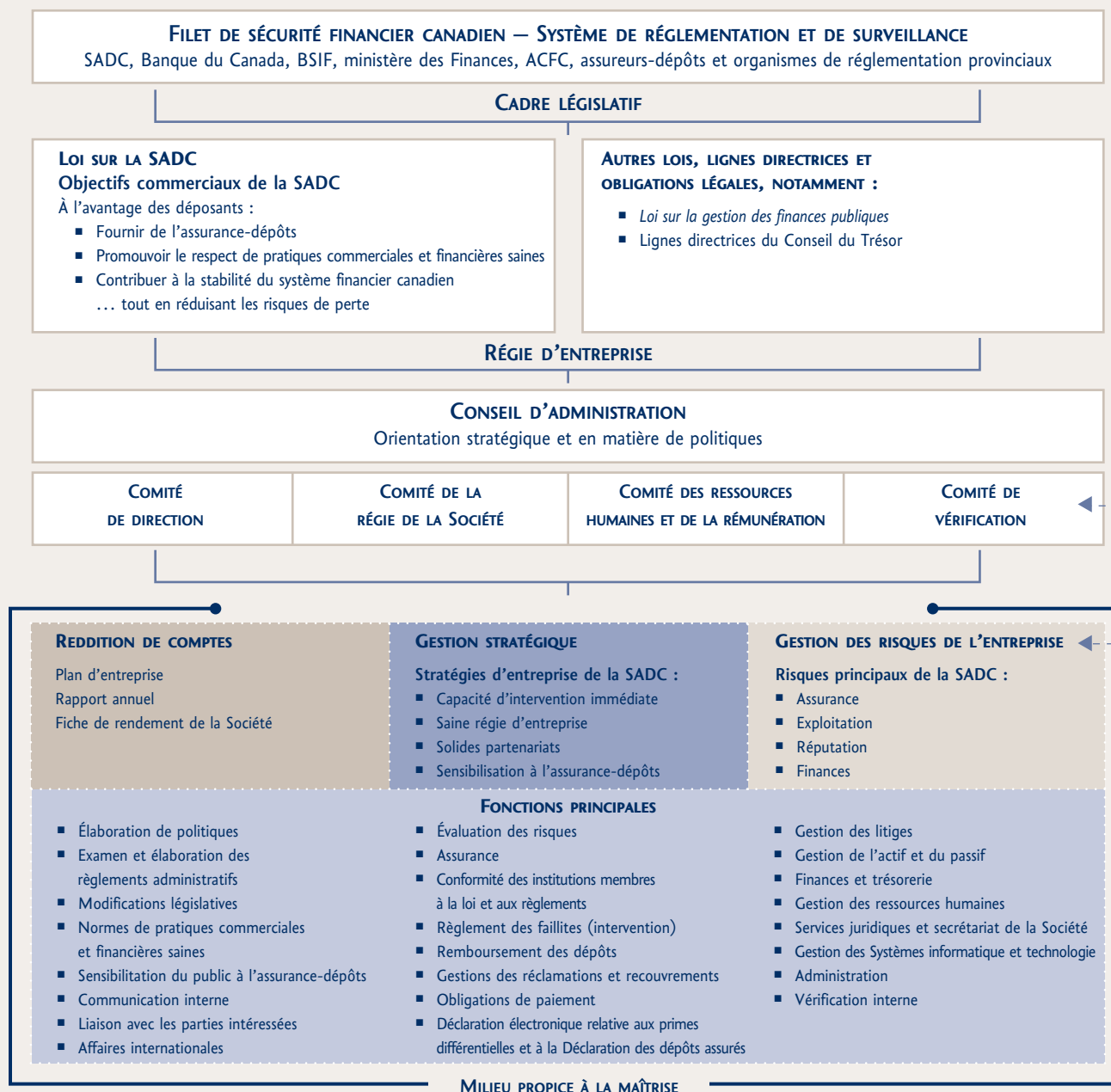
ANNEXE B : PROCESSUS ADMINISTRATIFS CLÉS

MODÈLE DE GESTION

La SADC a élaboré un modèle de gestion qui fait ressortir la manière dont la Société gère ses activités dans le cadre de son environnement législatif et du secteur d'activité dans lequel elle évolue. Comme le montre ce modèle, la SADC fait partie intégrante du filet de sécurité financier canadien ; elle s'acquitte de sa mission aux termes d'un mandat législatif qui lui est propre. Les activités du conseil d'administration

de la SADC et les activités de gestion de la Société relèvent de la régie d'entreprise, ce qui montre bien l'importance des fonctions de gestion stratégique et de gestion des risques de l'entreprise, présentés plus loin dans cette annexe. Le modèle souligne l'importance de la reddition de comptes et fait ressortir les fonctions importantes qui permettent à la Société de mener à bien sa mission.

MODÈLE DE GESTION DE LA SADC

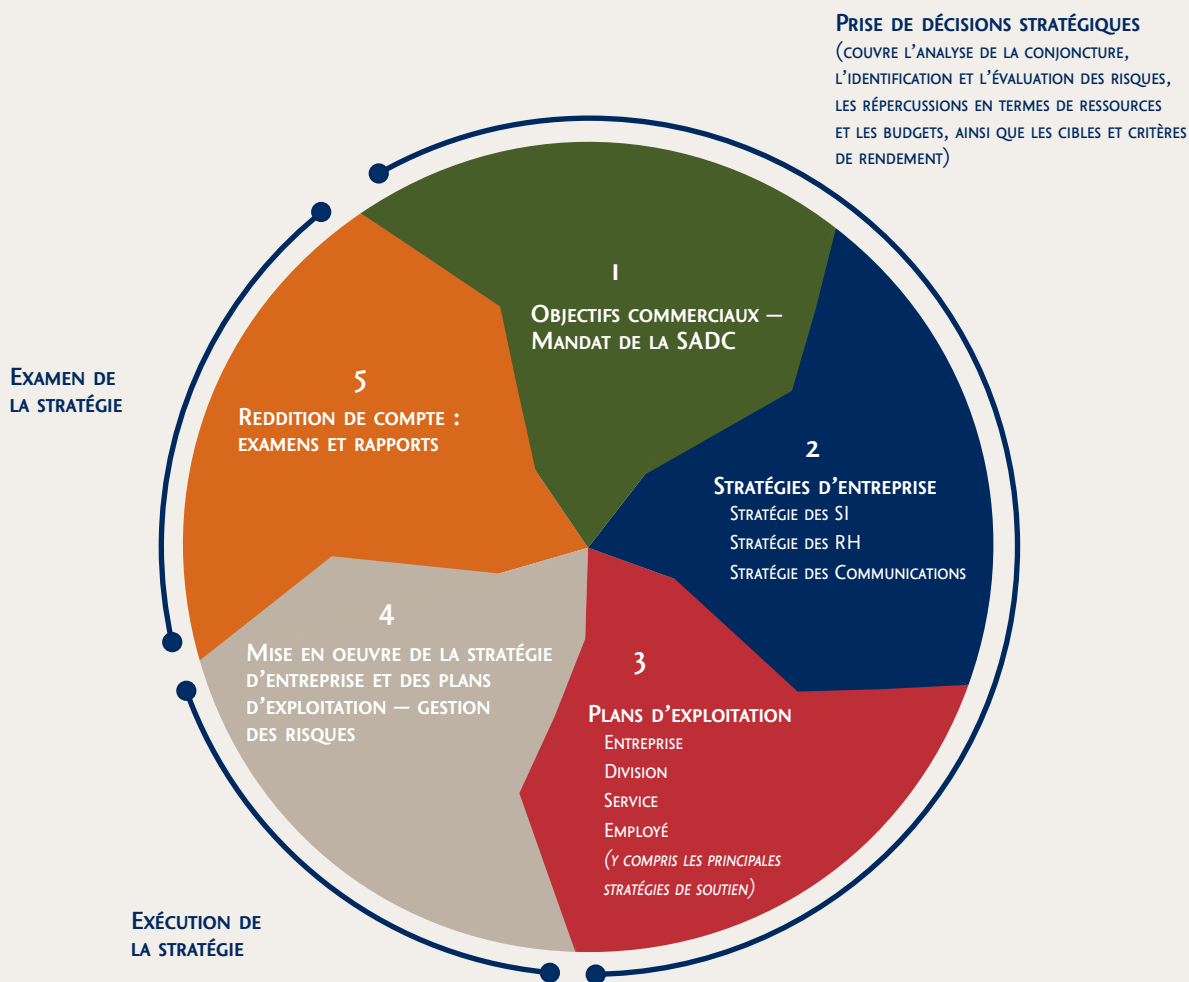


PROCESSUS DE GESTION STRATÉGIQUE — MODÈLE

Pour effectuer sa planification globale, la SADC suit un modèle¹ qui l'aide à établir son orientation stratégique à long terme en fonction des enjeux posés par la conjoncture et des risques appréhendés. Elle a élaboré ce modèle en s'appuyant sur les

Normes de pratiques commerciales et financières saines de la SADC, conformes aux pratiques en matière de gestion stratégique ; le modèle a été adapté dans la mesure où la SADC est une société d'État qui élabore des politiques d'intérêt public, et non une entreprise commerciale du secteur privé.

PROCESSUS DE GESTION STRATÉGIQUE — MODÈLE



¹ La gestion stratégique consiste à s'assurer que toute opération commerciale est clairement planifiée, approuvée, mise en place et suivie. Une gestion stratégique efficace se comprend comme suit :

- Prise de décisions stratégiques : arrêter les objectifs commerciaux de la Société et se doter d'une stratégie d'entreprise en vue d'atteindre ces objectifs ;
- Exécution de la stratégie : élaborer et mettre en œuvre les plans d'exploitation permettant la mise en application de la stratégie d'entreprise ;
- Examen de la stratégie : soumettre les plans d'exploitation et la stratégie d'entreprise à un examen régulier en fonction des conditions actuelles et futures ainsi que des résultats.

DÉFINITIONS

Certaines notions du modèle de gestion sont à la base de ce plan d'entreprise :

Objectifs commerciaux

Dans le cas d'un organisme du secteur public comme la SADC, les objectifs commerciaux consistent en son mandat légal.

Stratégies d'entreprise

Description de la manière dont les objectifs commerciaux de la SADC seront atteints. Les stratégies d'entreprise fournissent des mécanismes qui permettent de veiller à ce que les affaires de la Société soient menées et évaluées en fonction de ses objectifs commerciaux.

Analyse de la conjoncture

Enjeux internes et externes dans l'environnement de la SADC. L'analyse de la conjoncture aide à cerner les risques qui pourraient empêcher la SADC de réaliser ses objectifs commerciaux, ses stratégies d'entreprise et ses plans d'exploitation.

Identification et évaluation des risques

Deux éléments faisant partie d'un vaste processus de gestion des risques. La SADC identifie et évalue les risques auxquels elle s'expose en recourant à l'analyse de la conjoncture, à l'auto-évaluation continue de ses risques et à son processus permanent de gestion des risques.

Plans d'exploitation

Description des initiatives de la SADC (y compris des indicateurs de rendement qui s'y rapportent) dans l'application de ses stratégies d'entreprise.

Gestion des risques de l'entreprise (GRE)

Processus complet, systématique et organisé d'identification, d'évaluation, de gestion et de contrôle en tout temps des risques importants inhérents aux objectifs commerciaux, aux stratégies d'entreprise, aux plans d'exploitation et aux activités de la SADC. Rédaction de rapports à ce sujet.

Reddition de compte : examens et rapports stratégiques

Évaluation des objectifs commerciaux, des stratégies d'entreprise et des plans d'exploitation d'une organisation sur une base régulière (et examen de l'ensemble au moins une fois par an) pour s'assurer qu'ils demeurent adéquats et prudents.

Rapports réguliers sur la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et des plans d'exploitation à l'égard des activités importantes, et sur les résultats financiers et d'exploitation réels par rapport aux résultats prévus. Ces rapports permettent aussi à une organisation d'évaluer le bien-fondé et l'efficacité de son processus de gestion stratégique.

La SADC recourt à une fiche de rendement pour décrire ses objectifs, ses stratégies, ses initiatives et son rendement par rapport à des indicateurs de rendement clés, et pour en rendre compte.

GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

La SADC intègre l'identification et la gestion des risques à ses processus de planification et de gestion stratégique. À cette fin, elle a conçu un modèle de processus de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Les risques auxquels s'expose la SADC découlent de ses objectifs commerciaux, de ses stratégies, de ses plans d'exploitation et de ses opérations. La fonction GRE définit ces risques ainsi que leur gestion. L'aspect circulaire du modèle illustre la permanence du processus de gestion des risques et le fait qu'il est directement relié à un régime fiable de gestion stratégique.

La SADC a identifié les principaux risques suivants :

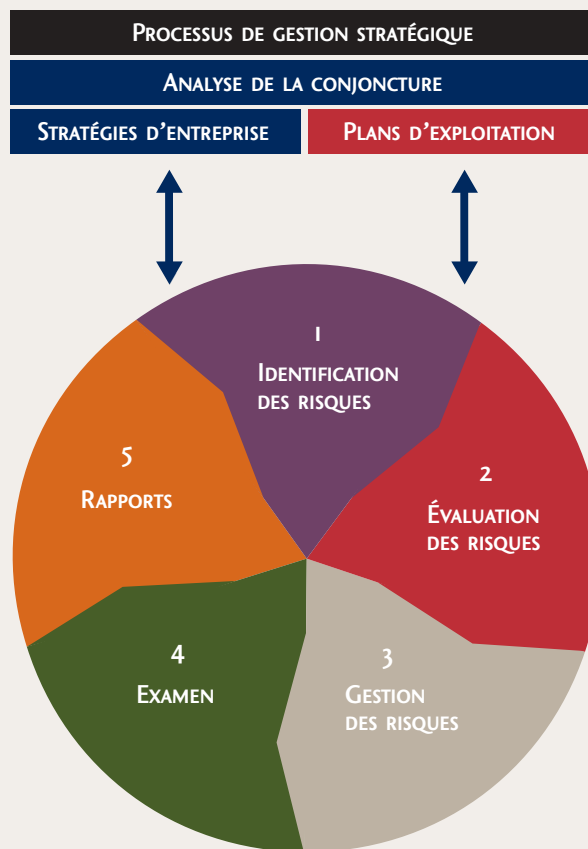
Risque d'assurance : pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts.

Risque financier : le risque lié à la gestion des éléments d'actif et de passif de la SADC figurant au bilan et hors bilan, et la reddition de comptes y afférente.

Risque d'exploitation : le risque – direct ou indirect – de perte auquel est exposée la SADC en cas de perturbation de ses activités, imputable à un événement extérieur, une erreur humaine ou une insuffisance ou une défaillance des processus, politiques, procédures ou mesures de contrôle.

Risque de réputation : le risque d'atteinte à la crédibilité de la SADC et à la confiance qu'on porte à cette dernière.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE DE LA SADC – MODÈLE



PRÉMISSSES DE PLANIFICATION POUR LA PÉRIODE

Le présent plan d'entreprise et tous les plans d'exploitation et budgets des ressources qui s'y rapportent reposent sur les prémisses de planification présentées ici. Lorsqu'il y a incertitude, ces hypothèses clés représentent les meilleures estimations de la SADC quant aux tendances qui pourraient vraisemblablement marquer la période de planification.

Le plan quinquennal repose sur les prémisses suivantes :

MANDAT LÉGAL

Aucun changement n'est prévu dans le mandat officiel de la SADC au cours de la période de planification.

RÉGIME DE RÉGLEMENTATION ET DE SURVEILLANCE

Au Canada, le régime de réglementation et de surveillance reposera encore sur une coordination et des liens de collaboration étroits entre les agents du filet de sécurité financier. La SADC continuera d'encourager des relations de travail efficaces entre ces derniers afin de bien remplir son mandat.

ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS

Au cours de la période de planification, aucun changement important ne surviendra dans les éléments de l'assurance-dépôts. La SADC surveillera régulièrement ces éléments par rapport à l'évolution de la conjoncture au pays et à l'étranger et elle identifiera et proposera tout changement qui s'impose.

FAILLITES D'INSTITUTIONS MEMBRES

Bien que la SADC cherche à réduire les risques de faillite d'institutions membres et les coûts y afférents, tant en sa qualité d'assureur qu'à titre d'intervenant fondamental dans le filet de sécurité financier, elle doit cependant s'attendre à des pertes éventuelles. Le cadre de réglementation canadien en place est solide ; toutefois, l'expérience montre que, de temps à autre, la viabilité ou la solvabilité de certaines institutions membres posera problème et nécessitera l'intervention de la Société. Le moment et les circonstances de telles situations sont difficiles et parfois impossibles à prévoir exactement.

La stratégie de la SADC consiste à être prête à toute éventualité, dans les limites de son mandat. Cela signifie que la SADC doit avoir accès à du financement et avoir en place des plans pour pouvoir intervenir et apporter des solutions en cas de faillites éventuelles. Le secteur des services financiers, qui change rapidement, exige que la SADC réévalue constamment ses plans d'urgence pour s'assurer qu'ils demeurent adaptés à la complexité et à l'envergure des problèmes de l'institution en difficulté, et qu'elle trouve les meilleures solutions au règlement des faillites.

Même si les états financiers pro forma du présent résumé du plan d'entreprise reposent sur l'hypothèse qu'aucune institution membre ne fera faillite, la SADC a effectué une analyse de sensibilité pour évaluer les conséquences possibles de scénarios de faillite d'ampleur diverse. La SADC peut s'acquitter d'un remboursement de dépôts assurés atteignant jusqu'à un milliard de dollars sans avoir à recourir à du financement supplémentaire. Si le remboursement de dépôts assurés dépasse ce montant, surtout s'il survient au cours des deux premières années de la période de planification, la SADC devra emprunter des fonds supplémentaires.

NOMBRE D'INSTITUTIONS MEMBRES

D'éventuelles fusions, acquisitions, désaffiliations et consolidations chez les institutions membres de la SADC pourraient réduire le nombre de ces dernières au cours de la période de planification. Toutefois, les changements législatifs apportés en 2001 ont mené à l'ajout de nouveaux membres du fait de l'abaissement des exigences en matière de fonds propres réglementaires, des nouvelles possibilités de structure du capital et d'un assouplissement des restrictions en matière de contrôle des sociétés. En conséquence, la SADC ne prévoit pas de changement majeur dans le nombre de ses institutions membres pendant la période de planification.

REVENU EN PRIMES

Le revenu en primes devrait s'élever à environ 112 millions de dollars en 2004-2005, compte tenu du barème de primes différentielles suivant : 1/48 pour 100, 1/24 pour 100, 1/12 pour 100 et 1/6 pour 100 pour les catégories de prime 1 à 4 respectivement. Ces taux sont les mêmes que ceux imposés en 2003-2004.

Le revenu en primes pro forma est établi d'après les hypothèses suivantes : les taux de prime ne changeront pas pendant la période de planification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne variera que légèrement ; et la croissance des dépôts assurés sera de 3 pour 100 en moyenne. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions

membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à sa fourchette cible (voir le paragraphe *Fonds ex ante* plus loin). En conséquence, le revenu en primes des cinq exercices à venir pourrait changer de façon significative.

CRÉDITS ET EMPRUNTS

La SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement et ne prévoit pas contracter d'emprunt au cours de la période de planification. Le revenu en primes, les sommes reçues de réclamations à recouvrer et les intérêts créditeurs devraient suffire à honorer les obligations de la SADC et à couvrir ses frais d'exploitation.

REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement de la SADC continueront d'être régis par la politique de placement approuvée par le conseil d'administration à sa réunion de mars 2003. Cette politique encadre la stratégie de placement de la SADC, qui repose sur les principes suivants :

1. La SADC prendra des risques de crédit et des risques de marché limités ;
2. Le portefeuille de placement de la SADC servira, jusqu'à épuisement, au financement de toute activité d'intervention ;
3. La SADC respectera en tout temps les Lignes directrices du ministère des Finances concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État et les Lignes directrices du ministère des Finances sur la politique de crédit des sociétés d'État, ainsi que ses politiques internes en matière de risques et de placements.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le plan présume que les stratégies de sensibilisation du public se poursuivront tout au long de la période de planification.

SITUATION FINANCIÈRE

La SADC prévoit conserver une situation financière stable pendant toute la période de planification. Elle doit gérer adéquatement ses activités et ses coûts en examinant régulièrement les stratégies à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les activités sont réorganisées selon l'ordre de priorité qui convient alors, afin de concentrer les ressources sur celles qui sont les plus importantes. En cas d'activités non prévues au budget, celles-ci sont, dans la mesure du possible, financées à même le budget existant. Les budgets d'exploitation ne prévoient pas d'imprévus. En conséquence, si la SADC doit, au cours de la période de planification, intervenir auprès d'une institution membre ou mettre en œuvre une nouvelle stratégie dont les coûts ne peuvent être couverts par la réaffectation des ressources budgétaires courantes, elle devra soumettre une demande de fonds supplémentaires à l'approbation du conseil d'administration.

FONDS *EX ANTE*

Un financement adéquat est essentiel au bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle fait face. Par mesure de prudence, la SADC doit donc

se doter d'un fonds *ex ante* afin de couvrir les pertes liées à l'assurance-dépôts. Elle a déterminé que le fonds *ex ante* se compose du surplus et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts tels qu'ils figurent dans ses états financiers. Dans son plan d'entreprise, la SADC a établi le fonds entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés — ce qui représente une fourchette d'environ 1,4 à 1,8 milliard de dollars d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2003.

RESSOURCES HUMAINES

Le 1^{er} avril 2003, la SADC a procédé à la restructuration de son organisation et à la réduction de ses effectifs. Dans l'ensemble, le nombre d'années-personnes après ces changements devrait rester le même tout au long de la période de planification.

La SADC compte sur sa réputation, sur son savoir et sur la spécificité de ses activités pour attirer et retenir des effectifs très motivés et hautement qualifiés. Conformément à son plan stratégique en matière de ressources humaines, la SADC maintiendra des effectifs de base hautement qualifiés pour appuyer ses plans d'exploitation et ses stratégies d'entreprise à l'aide d'activités permanentes de planification de la relève, de formation et de perfectionnement. Dans sa recherche de personnel spécialisé et compétent, la SADC se mesurera encore à la concurrence.

De temps à autre, la SADC augmente son noyau d'employés spécialisés en recourant à la sous-traitance et à du personnel à contrat, des consultants, des experts juridiques, des spécialistes en insolvabilité et d'autres fournisseurs de services au besoin.

BAUX

Le contrat de location-exploitation de 10 ans du siège social de la SADC à Ottawa expire en 2010, et celui de son bureau de Toronto en 2011. Les plans financiers présentés dans le plan reflètent les frais de location des deux bureaux.

BUDGET D'EXPLOITATION

La SADC prévoit des revenus globaux de 155 millions de dollars (dont 112 millions de dollars en primes, 41 millions de dollars en intérêts créditeurs et 2 millions de dollars provenant d'autres recouvrements). Ses dépenses nettes devraient se chiffrer à 13 millions de dollars (soit des dépenses d'exploitation de 24 millions de dollars moins le recouvrement de sommes radiées et d'autres rajustements de 11 millions

de dollars). Elle prévoit aussi une réduction des actifs d'impôts futurs de 10 millions de dollars, ce qui devrait donner lieu à un bénéfice net de 132 millions de dollars en 2004-2005.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

La grande partie des investissements durant la période de planification sera consacrée à l'élaboration de systèmes informatiques et à la maintenance de l'infrastructure matérielle. Le budget des investissements en 2004-2005 est de 700 000 \$. Mis à part le matériel informatique qui est amorti sur trois ans, pour les besoins de la fiscalité, toutes les immobilisations sont amorties durant leur durée de vie utile aux taux prescrits par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

ANNEXE D : ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

BILAN PRO FORMA AU 31 MARS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2003 RÉEL	2004 PLAN*	2004 PRÉVU	2005 PLAN	2006 PLAN	2007 PLAN	2008 PLAN	2009 PLAN
ACTIF								
Encaisse et placements	1 066	1 179	1 190	1 342	1 486	1 624	1 768	1 920
Débiteurs	5	5	5	5	—	—	—	—
	1 071	1 184	1 195	1 347	1 486	1 624	1 768	1 920
Immobilisations	1	2	2	2	2	2	2	2
Réclamations à recouvrer	18	—	18	—	—	—	—	—
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	(4)	—	(7)	—	—	—	—	—
	15	2	13	2	2	2	2	2
Actif d'impôts futurs	16	11	14	4	3	2	1	-
	1 102	1 197	1 222	1 353	1 491	1 628	1 771	1 922
PASSIF								
Créditeurs	8	7	7	7	6	7	6	7
Impôt sur le bénéfice à payer	—	—	—	—	6	7	8	10
Provision pour garanties	5	—	4	3	—	—	—	—
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	500	550	550	550	550	550	550
	563	507	561	560	562	564	564	567
Surplus	539	690	661	793	929	1 064	1 207	1 355
	1 102	1 197	1 222	1 353	1 491	1 628	1 771	1 922

Les estimations du bilan pro forma reflètent le revenu en primes pour les exercices 2004-2005 à 2008-2009, qui est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2003-2004, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2004 ; la croissance annuelle des dépôts assurés sera de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à sa fourchette cible. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes au cours de la période de planification pourrait s'écarter des chiffres du plan.

* En 2003-2004, le conseil d'administration a accordé un budget supplémentaire des investissements de 1,115 million de dollars pour les améliorations locatives des bureaux de la SADC.

ÉTAT PRO FORMA DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS

POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2003 RÉEL	2004 PLAN	2004 PRÉVU	2005 PLAN	2006 PLAN	2007 PLAN	2008 PLAN	2009 PLAN
REVENUS								
Primes*	76	78	109	112	115	118	122	126
Intérêts sur encaisse et placements	32	39	35	41	46	50	55	59
Produits divers	—	—	—	2	—	—	—	—
	108	117	144	155	161	168	177	185
DÉPENSES								
Redressement des provisions pour pertes	46	2	3	3	—	—	—	—
Recouvrement de sommes radiées	(8)	(19)	(6)	(14)	(6)	—	—	—
Frais d'exploitation	26	25	23	24	24	25	25	26
	64	8	20	13	18	25	25	26
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	44	109	124	142	143	143	152	159
(Augmentation) / Réduction de l'actif d'impôts futurs	(9)	5	2	10	1	1	1	1
Charge d'impôts	—	—	—	—	6	7	8	10
	(9)	5	2	10	7	8	9	11
Bénéfice net	53	104	122	132	136	135	143	148
Surplus au début de l'exercice	486	586	539	661	793	929	1 064	1 207
Surplus à la fin de l'exercice	539	690	661	793	929	1 064	1 207	1 355

* Le revenu en primes pour les exercices 2004-2005 à 2008-2009 est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2003-2004, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2004 ; la croissance annuelle des dépôts assurés sera de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à sa fourchette cible. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes au cours de la période de planification pourrait s'écarter des chiffres du plan.

ÉTAT PRO FORMA DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2003 RÉEL	2004 PLAN*	2004 PRÉVU	2005 PLAN	2006 PLAN	2007 PLAN	2008 PLAN	2009 PLAN
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Primes perçues	75	78	109	112	115	118	122	126
Réclamations recouvrées	—	8	—	8	—	—	—	—
Intérêts perçus	35	39	35	41	46	50	55	59
Recouvrement de sommes radiées	8	19	6	14	6	—	—	—
Autres sommes reçues	1	—	—	2	5	—	—	—
Versements au titre de garanties	(10)	(4)	(1)	(1)	(3)	—	—	—
Versement d'impôt sur le revenu	—	—	—	—	—	(6)	(7)	(8)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(24)	(23)	(23)	(23)	(24)	(24)	(24)	(25)
Acquisition d'immobilisations	(1)	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	84	115	124	152	144	137	145	151
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(56)	(1)	—	—	—	1	(1)	1
ENCAISSE ET PLACEMENTS								
Augmentation au cours de l'exercice	28	114	124	152	144	138	144	152
Solde au début de l'exercice	1 038	1 065	1 066	1 190	1 342	1 486	1 624	1 768
Solde à la fin de l'exercice	1 066	1 179	1 190	1 342	1 486	1 624	1 768	1 920

Les estimations de l'état pro forma des flux de trésorerie reflètent le revenu en primes pour les exercices 2004-2005 à 2008-2009, qui est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2003-2004, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2004 ; la croissance annuelle des dépôts assurés sera de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à sa fourchette cible. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes au cours de la période de planification pourrait s'écarter des chiffres du plan.

* En 2003-2004, le conseil d'administration a accordé un budget supplémentaire des investissements de 1,115 million de dollars pour les améliorations locatives des bureaux de la SADC.

ÉTAT PRO FORMA DU BÉNÉFICE NET
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2003 RÉEL	2004 PLAN	2004 PRÉVU	2005 PLAN	2006 PLAN	2007 PLAN	2008 PLAN	2009 PLAN
REVENUS								
Primes*	76	78	109	112	115	118	122	126
Autres redressements et recouvrements**	(38)	17	3	13	6	—	—	—
	38	95	112	125	121	118	122	126
EXPLOITATION								
Revenus								
Intérêts	32	39	35	41	46	50	55	59
Frais								
Traitements et autres frais de personnel	15	13	11	12	Nota : Bien qu'une estimation du total des frais d'exploitation soit fournie pour chaque exercice de la période de planification, la ventilation des frais par catégorie s'arrête à l'exercice 2004-2005.			
Frais d'inspection, juridiques et autres	2	2	2	2				
Locaux	3	3	3	3				
Sensibilisation du public	2	2	2	2				
Frais généraux	3	3	3	3				
Traitements des données	1	2	2	2				
	26	25	23	24				
Bénéfice net d'exploitation	6	14	12	17	22	25	30	33
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	44	109	124	142	143	143	152	159

* Le revenu en primes pour les exercices 2004-2005 à 2008-2009 est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2003-2004, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2004 ; la croissance annuelle des dépôts assurés sera de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à sa fourchette cible. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes au cours de la période de planification pourrait s'écarter des chiffres du plan.

** Incluant des sommes recouvrées d'éléments d'actif en liquidation qui avaient été radiées et des sommes perçues en fin de liquidation.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

MÉTHODE DE PRÉPARATION

Les états financiers de la SADC ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies contre lesquelles la SADC a fait des réclamations.

ENCAISSE, PLACEMENTS À COURT TERME ET AUTRES PLACEMENTS

Étant donné que la SADC entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

RÉCLAMATIONS À RECOUVRER

La SADC réclame des institutions membres en faillite les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, elle réclame aussi les prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

RECOURS AUX ESTIMATIONS

Les états financiers pro forma de la SADC contiennent des estimations et des hypothèses. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : (i) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ; (ii) l'actif d'impôts futurs ; (iii) la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer ; (iv) la provision pour garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu (i) du volume des dépôts assurés, (ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles, (iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Actif d'impôts futurs

Les passifs et les actifs d'impôts correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque l'utilisation de ces

perdes est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan. Aux fins de la planification, on présume que les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du présent plan ne changeront pas durant la période de planification.

Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer

La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la SADC, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la SADC.

La SADC radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été

radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire (c'est-à-dire les sommes perçues en fin de liquidation) ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties

À l'occasion, la SADC fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties. L'ensemble des paiements qu'elle effectuera pendant la période de planification ne devrait pas dépasser 4 millions de dollars.

REVENU EN PRIMES

Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.